



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

30/06/2020

Dossier complet le :

30/06/2020

N° d'enregistrement :

2020_9883

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

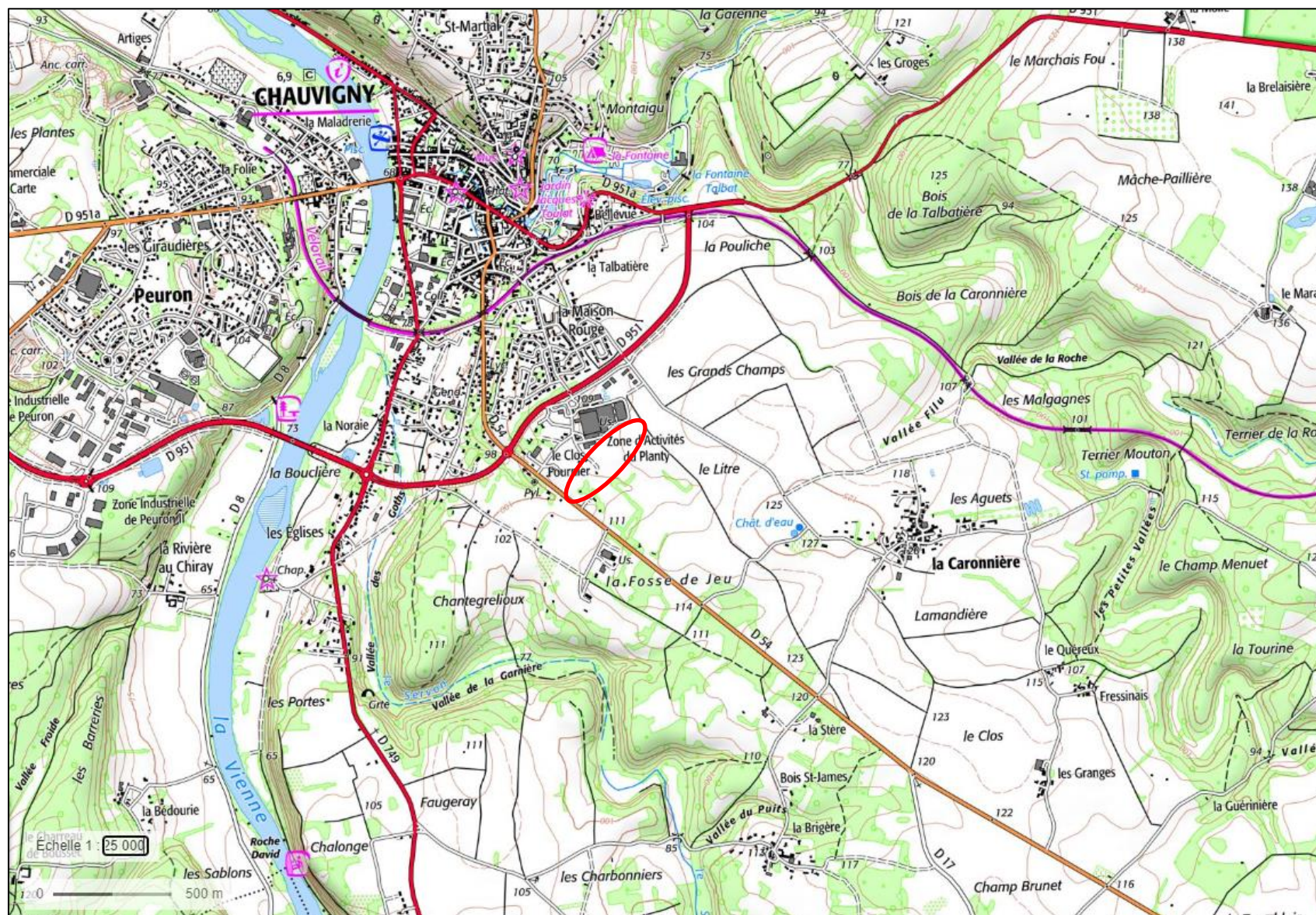
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

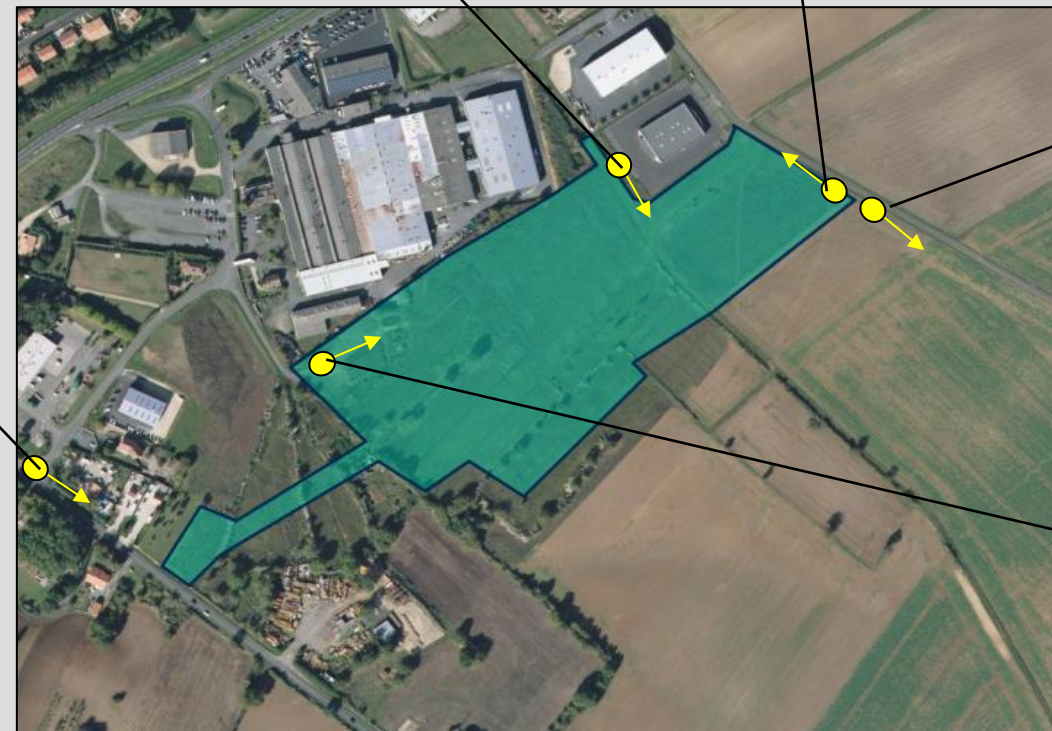
Signature

IGN 1/25000



Vue aérienne 1/25000





Photographies du site (juillet 2012 et octobre 2013)

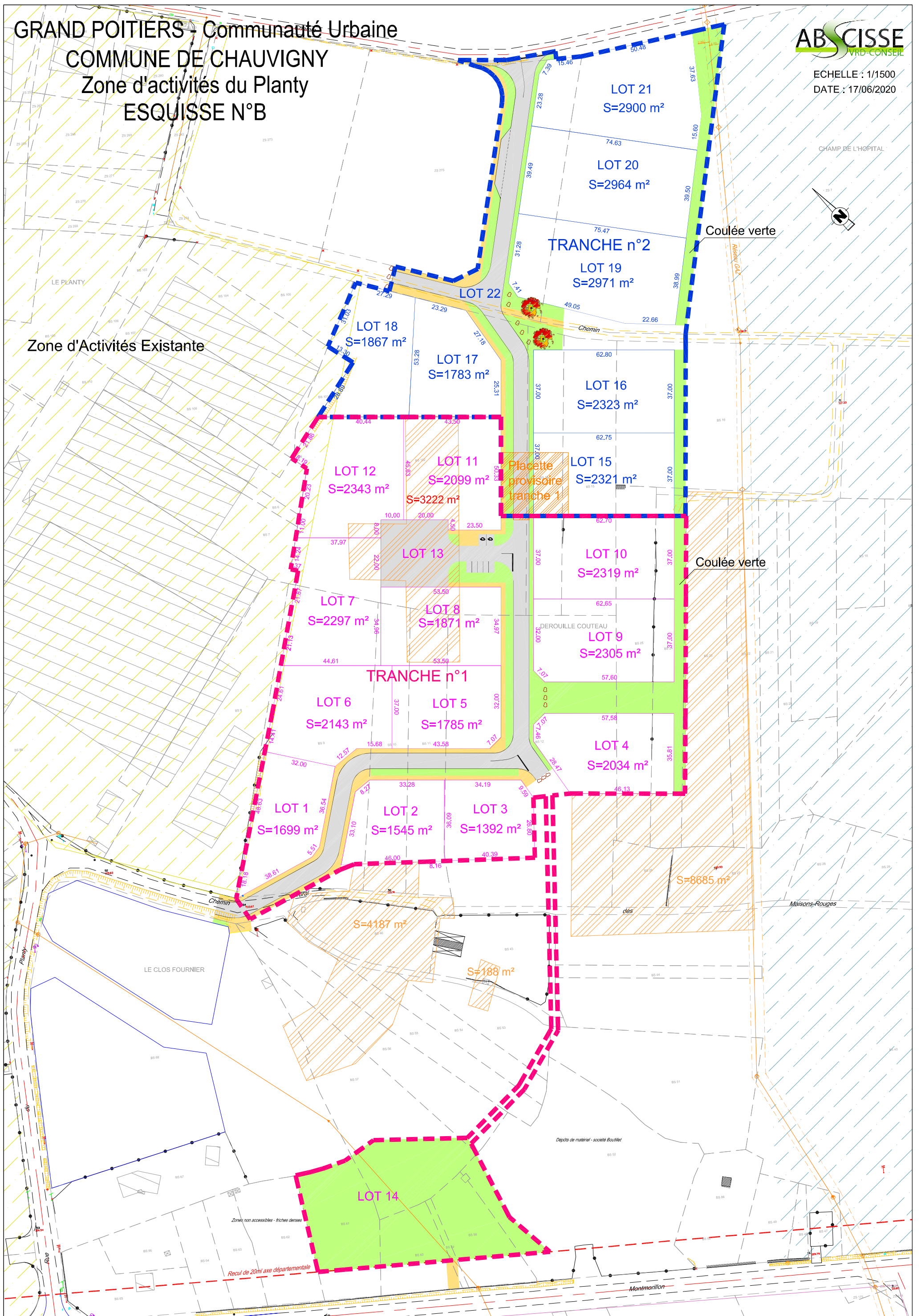
Vue aérienne 1/25000

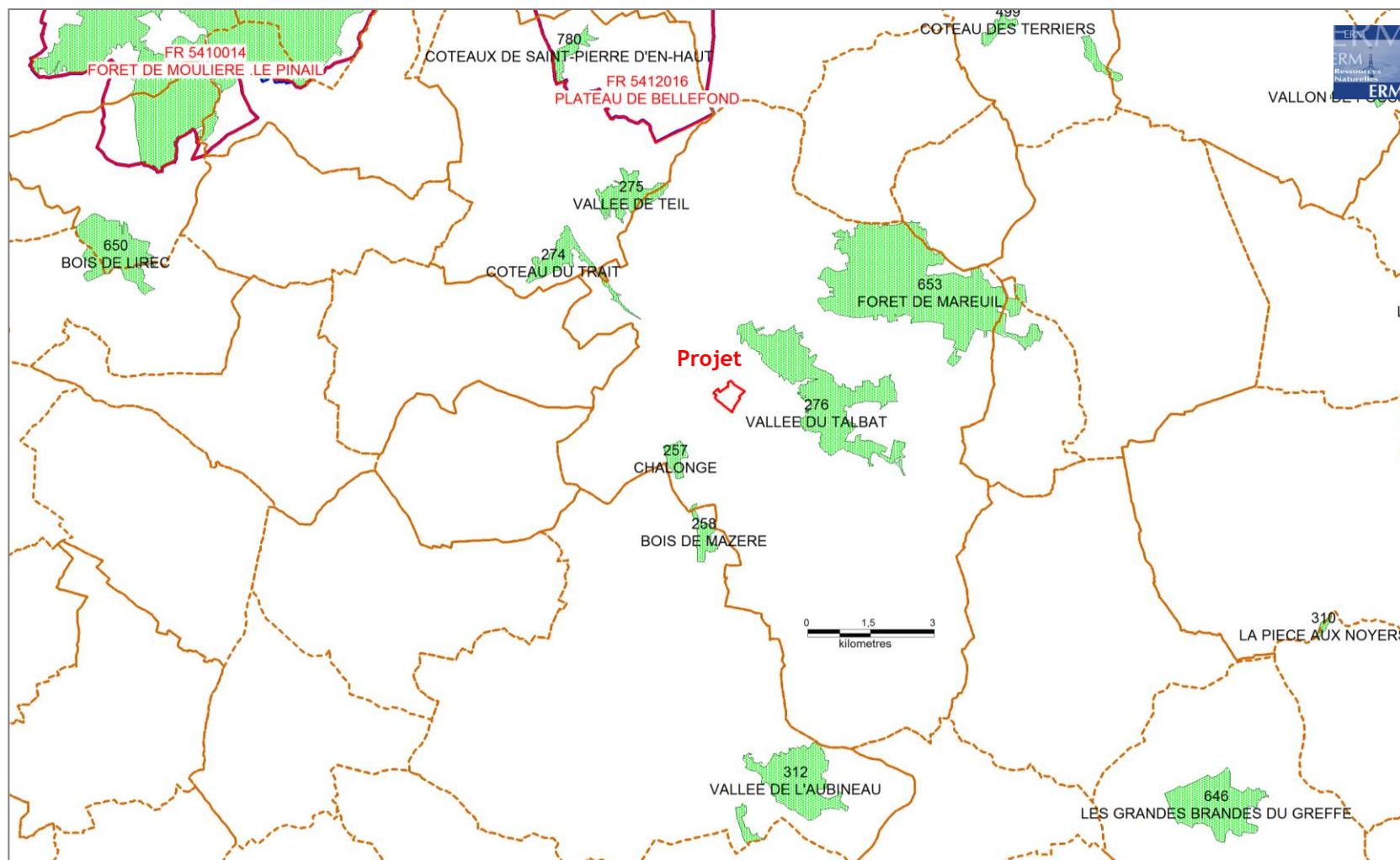


GRAND POITIERS - Communauté Urbaine
 COMMUNE DE CHAUVIGNY
 Zone d'activités du Planty
 ESQUISSE N°B

ABSCISSE
 VRD-CONSEIL

ECHELLE : 1/1500
 DATE : 17/06/2020





Inventaire des sites remarquables - Natura 2000



Culture d'Orge sur le site du Planty - NCA

PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DU PLANTY – VIENNOPOLE
Volet Milieu naturel de l'étude d'impact environnemental

Janvier 2015



Première entreprise française à avoir obtenu en avril 2011 l'AFAQ 26000 et en janvier 2012 la labellisation LUCIE pour son engagement dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le développement durable.



SAS au capital de 110 000 e
N° identification :
343 460 622 RCS Poitiers
APE : 7112B
N° TVA : FR 57 343 460 622



Table des matières

<i>Préambule</i>	1
CHAPITRE 1 PRESENTATION DU PROJET	2
<i>A. Localisation du site d'études</i>	3
<i>B. Distance du projet vis-à-vis des zones naturelles protégées et remarquables</i>	7
CHAPITRE 2 DIGNOSTIC FAUNE-FLORE-HABITATS	10
<i>A. Méthodologie d'inventaires</i>	11
1) Groupe taxonomiques ciblés	11
2) Protocoles d'inventaires	13
2.1 Oiseaux.....	13
2.2 Mammifères.....	13
2.3 Amphibiens	14
2.4 Reptiles.....	14
2.5 Insectes	14
2.6 Flore	14
2.7 Habitats naturels.....	15
<i>B. Résultats des inventaires de terrain</i>	16
1) Avifaune	16
2) Mammifères	16
3) Amphibiens.....	17
4) Reptiles.....	17
5) Entomofaune	18
6) Flore	18
7) Caractérisation des habitats	19
<i>C. Synthèse des sensibilités relevées</i>	22
1) Concernant l'avifaune	22
2) Concernant les mammifères	22
3) Concernant les reptiles	22
4) Concernant l'entomofaune	23
5) Concernant la flore et les habitats	23
6) Synthèse des sensibilités	24
<i>D. Evaluation des impacts du projet sur le milieu naturel</i>	26
1) Impacts sur la biodiversité	26
1.1 Impacts sur la faune	26
1.2 Impacts sur la flore et les habitats	29

2) Bilan des impacts	29
E. Mesures de réduction proposées	30
1) Mesures de réduction en faveur des orchidées, des lépidoptères et des orthoptères	30
2) Mesures de réduction en faveur de l'avifaune nicheuse	30
F. Conclusion	31
Bibliographie	32
ANNEXES	33
ZPS « Plateau de Bellefonds »	I
Fiches ZNIEFF - Zones de type 1	II
Fiches ZNIEFF - Zones de type 2	XI
Liste des espèces Faunistiques recensées sur le site	XII
Liste des espèces Floristiques recensées sur le site	XIV
Esquisse d'aménagement de la future zone d'activités du Planty	XVI

PREAMBULE

Dans le cadre de l'aménagement de nouveaux espaces dédiés à des activités économiques (Viennopôle), la Communauté de Communes du Pays Chauvinois envisage l'extension de la Zone d'Activité du Planty, à travers l'aménagement de 26 ha de terrains annexes. Afin de pouvoir prendre en compte les éventuels enjeux de biodiversité présents sur le site, des inventaires faunistiques et floristiques ont été réalisés.

Les prospections se sont déroulées de mars à septembre 2014, en s'attachant à respecter les cycles biologiques des espèces ciblées.

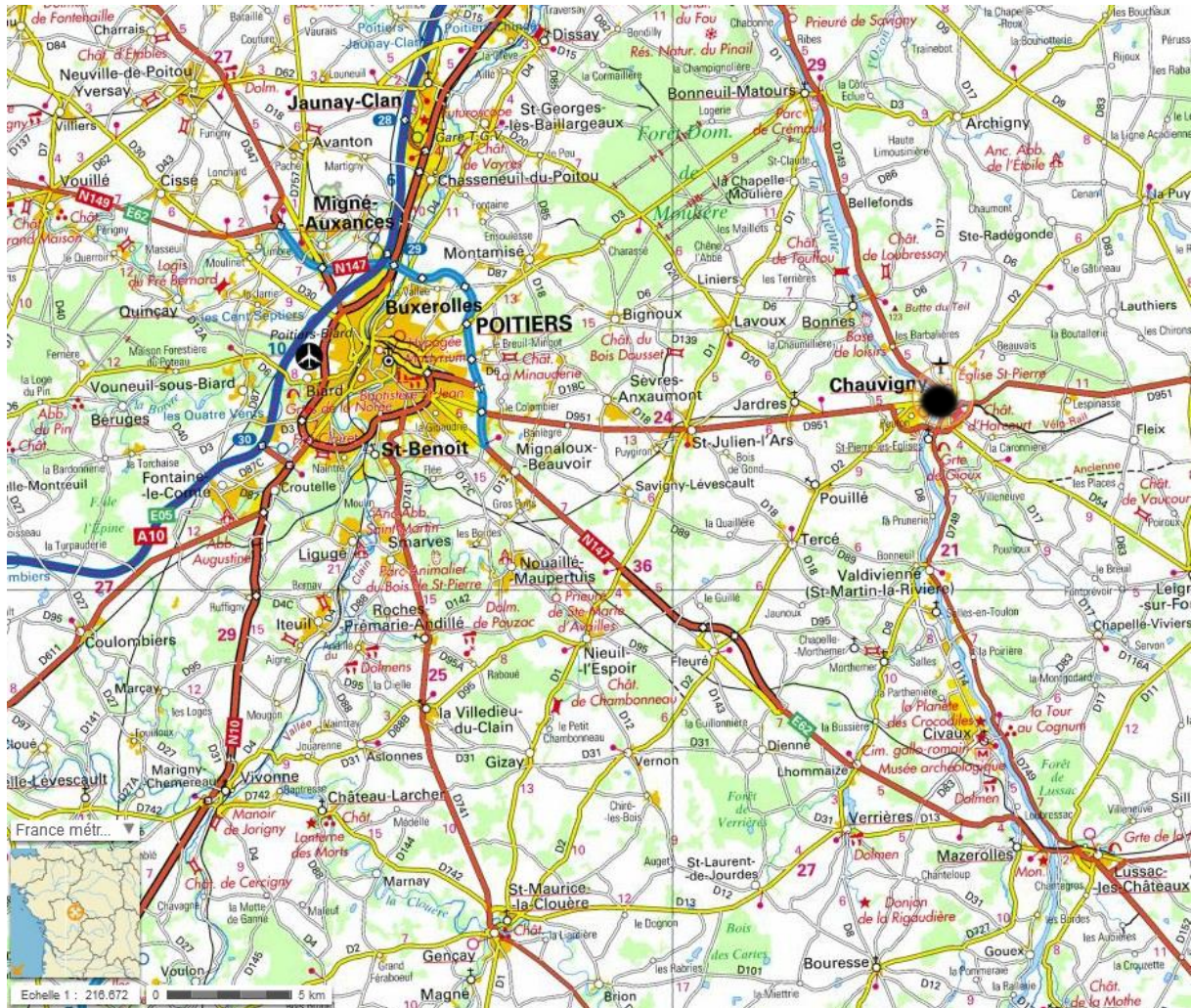
La présente étude a donc pour objectif d'évaluer le potentiel écologique du site du Planty, afin d'appréhender en amont les éventuels impacts d'un futur projet d'aménagement.

CHAPITRE 1

PRESENTATION DU PROJET

A. LOCALISATION DU SITE D'ETUDES

La commune de Chauvigny se situe dans le département de la Vienne (86), à vingt-cinq kilomètres à l'est de Poitiers.

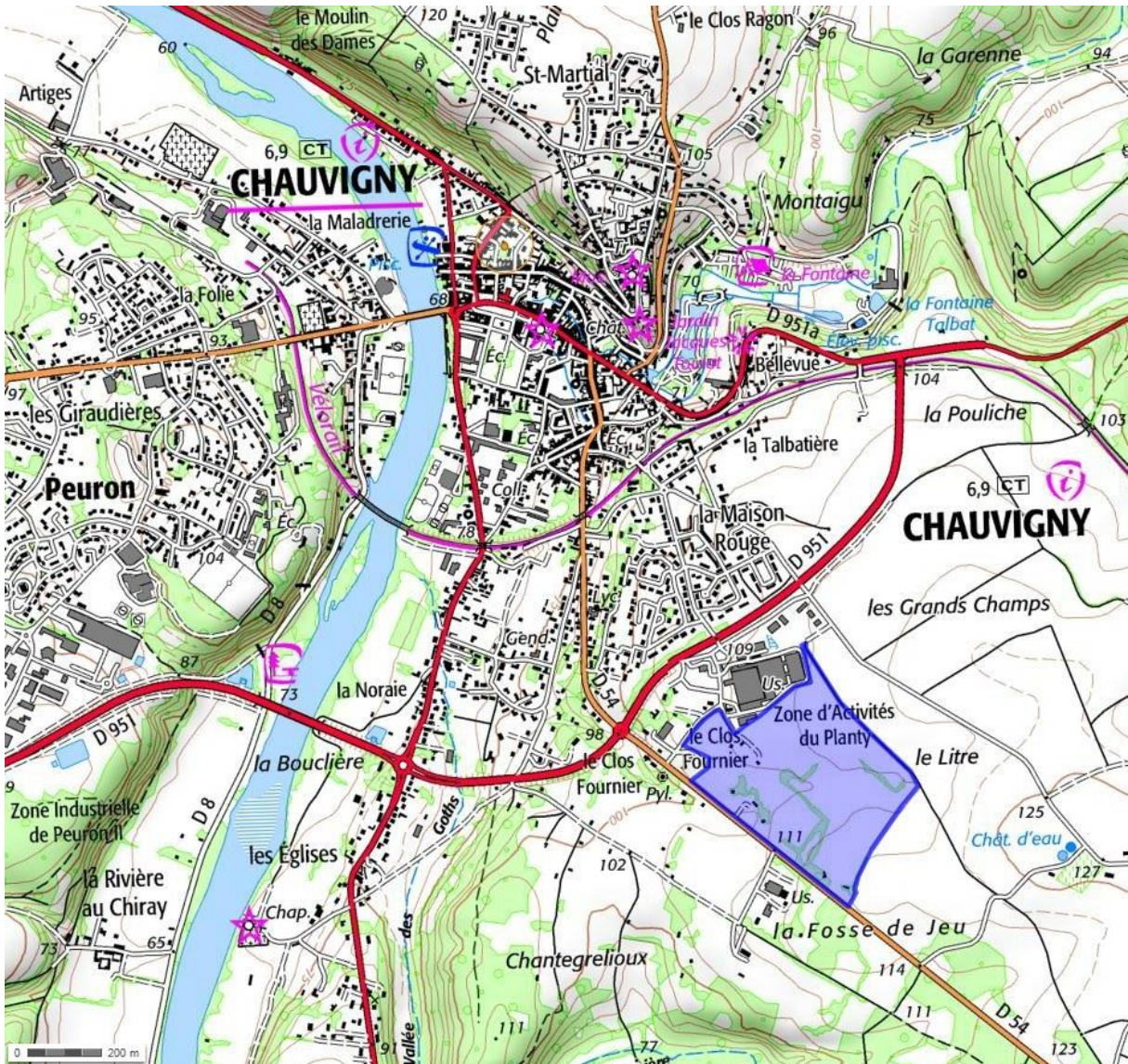


Carte de localisation de la commune de Chauvigny (source : IGN / Géoportail)

La zone d'activités du Planty est localisée au sud-est de la commune, entre la D54 et la D951. Elle constitue à ce jour un ensemble de parcelles agricoles, anciens vergers et vignes, jardins privés. Les cartographies en pages suivantes présentent le site d'étude sur fonds IGN, orthophotoplans et cadastraux.

COMMUNE DE CHAUVIGNY – Projet d'extension de la ZA du Planty
Etude d'impact environnemental

Situation sur fond IGN – Echelle 1/25000ème



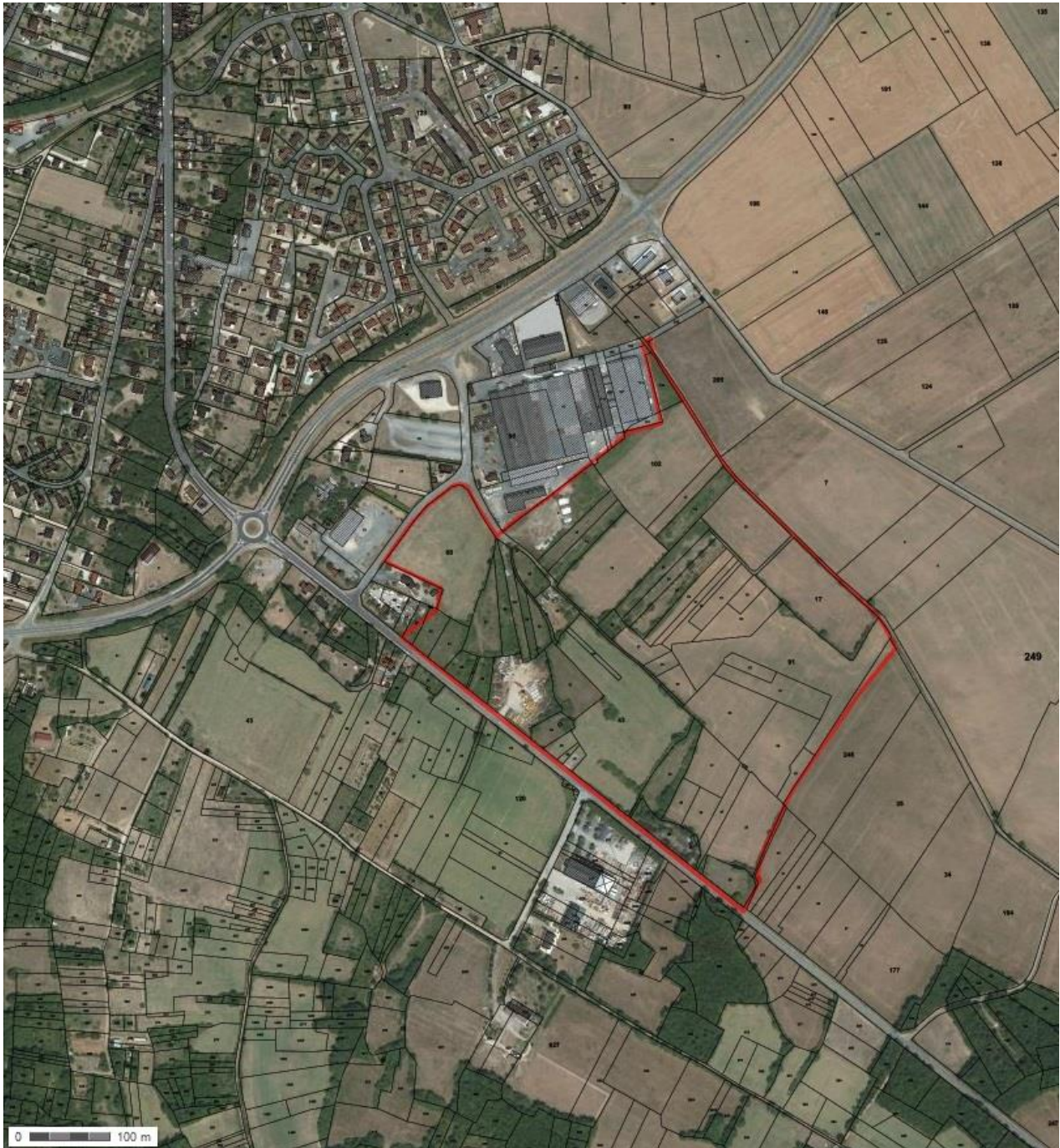
COMMUNE DE CHAUVIGNY – Projet d'extension de la ZA du Planty
Etude d'impact environnemental

Situation sur fond de photographies aériennes



**COMMUNE DE CHAUVIGNY – Projet d'extension de la ZA du Planty
Etude d'impact environnemental**

Situation sur fond cadastral



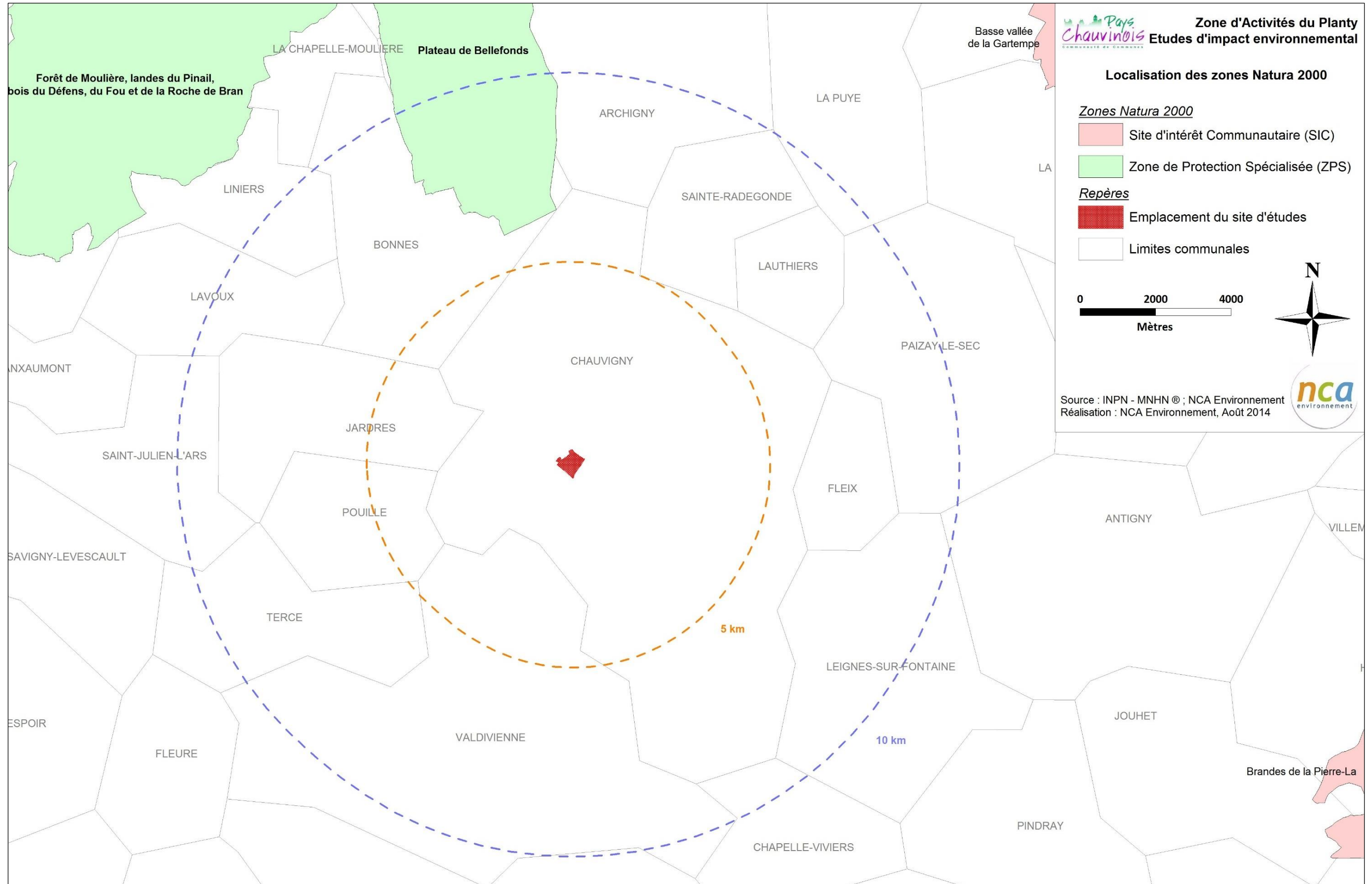
B. DISTANCE DU PROJET VIS-A-VIS DES ZONES NATURELLES PROTEGEES ET REMARQUABLES

En premier lieu, le potentiel écologique du site doit être évalué à partir des données bibliographiques disponibles. Le site d'étude se situe à proximité de zonages naturels protégés et remarquables, qui sont susceptibles d'accueillir une faune et une flore diversifiée.

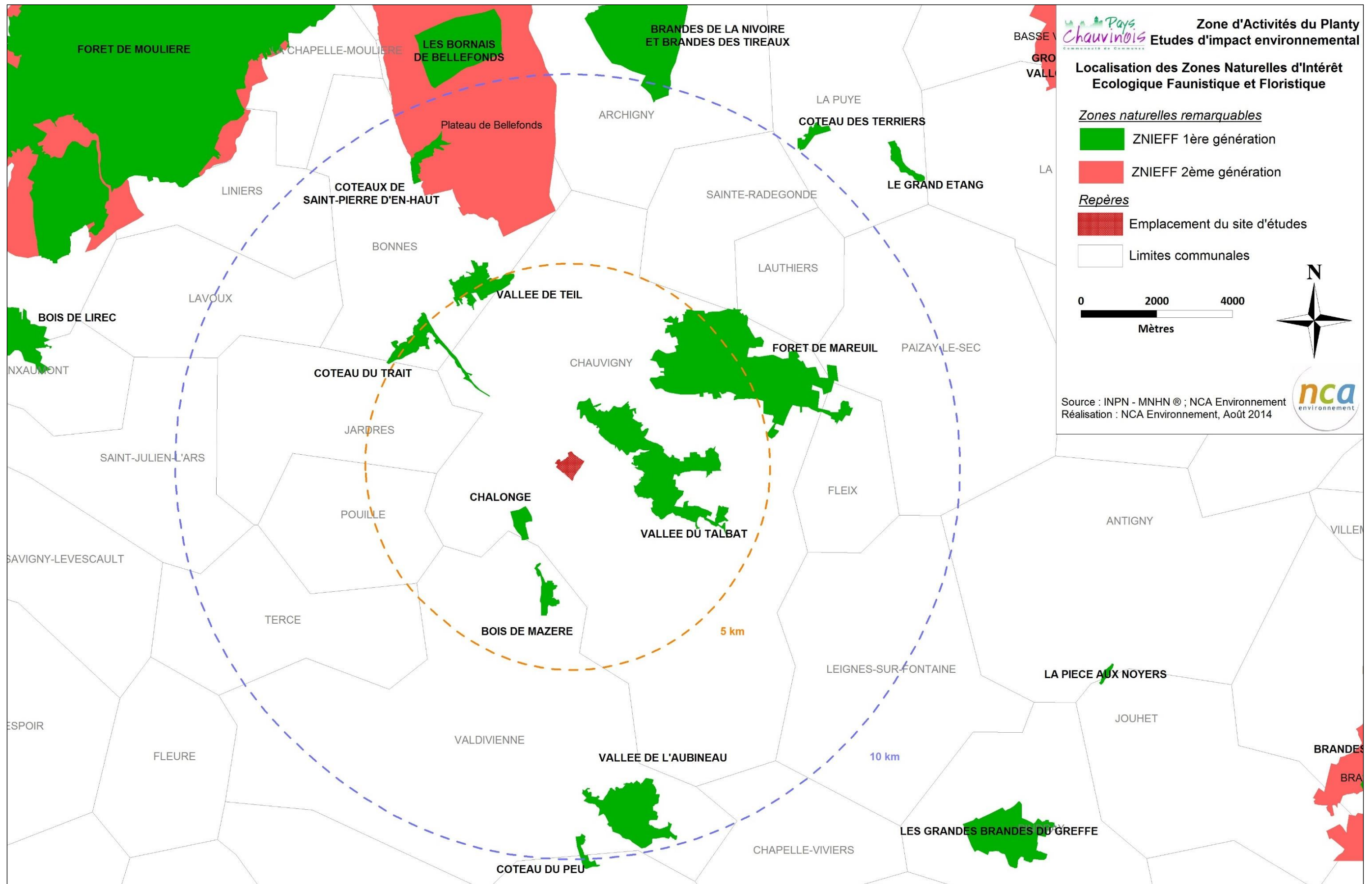
Les sites Natura 2000 – Zones de Protection Spéciale (ZPS), Zones Spéciales de Conservation (ZSC) – et les zonages remarquables – Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) – ont ainsi été étudiés dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude (cartes pages suivantes).

CODE	ZONES NATURELLES ET REMARQUABLES	DISTANCE DU PROJET
Zone de Protection Spéciale (ZPS)		
FR5412016	Plateau de Bellefonds	5,8 km
ZNIEFF de type 1		
540003269	Vallée du Talbat	1 km
540003251	Chalonge	1,4 km
540003252	Bois de Mazère	2,5 km
540003267	Coteau du Trait	2,8 km
540014442	Forêt de Mareuil	3 km
540003268	Vallée du Teil	4,8 km
540004616	Vallée de l'Aubineau	8,2 km
540015995	Coteaux de Saint-Pierre d'en-Haut	8,3 km
540120056	Coteau du Peu	9,4 km
ZNIEFF de type 2		
540120116	Plateau de Bellefonds	5,8 km
Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO)		
PC14	Plateau de Bellefonds	5,8 km

Localisation du projet – Zonages Natura 2000



Localisation du projet – Zones remarquables



CHAPITRE 2

DIAGNOSTIC FAUNE – FLORE - HABITATS

A. METHODOLOGIE D'INVENTAIRES

1) Groupe taxonomiques ciblés

Les inventaires naturalistes ont porté sur l'ensemble des groupes taxonomiques les plus fréquemment étudiés :

- ✓ Oiseaux ;
- ✓ Mammifères : Micro- et macro-mammifères, Chiroptères ;
- ✓ Amphibiens ;
- ✓ Reptiles ;
- ✓ Insectes : Lépidoptères, Odonates, Coléoptères, Orthoptères ;

Les prospections ont également porté sur la flore et la caractérisation des habitats naturels. Chaque groupe a fait l'objet d'une méthodologie adaptée, et appliquée à une période favorable à son observation.

Prospections de terrain réalisées :

	Mars	Avril		Mai		Juin		Juillet	Août	Septembre	
	07/03/14	03/04/14	24/04/14	30/04/14	05/05/14	28/05/14	03/06/14	04/06/14	21/07/14	02/08/14	02/09/14
Avifaune											
Mammifères	En continu										
Chiroptères											
Reptiles	Pose d'abris artificiels	En continu									
Amphibiens	Pas d'habitats de reproduction ou de site d'hivernage favorables										
Insectes											
Flore											
Habitats											

En vert : Inventaires diurnes ; en gris : inventaires nocturnes

2) Protocoles d'inventaires

Les prospections se sont déroulées suivant un protocole propre à chacun des groupes étudiés, dont la méthodologie est décrite en partie suivante.

2.1 Oiseaux

Une méthode de prospection basée sur l'Indice Ponctuel d'Abondance (IPA) semblait la plus appropriée au contexte de la présente étude. Ce protocole permet d'obtenir une bonne image de l'ensemble des espèces d'oiseaux présentes sur un secteur, en réalisant des points d'échantillonnages ponctuels d'une durée minimale de 10 minutes. Durant ces périodes d'échantillonnages ont été relevées toutes les espèces contactées de façon visuelle ou auditive.



Pour ce faire, six points d'observations/écoutes ont été réalisés aux premières heures de la journée, répartis de façon homogène sur le territoire d'étude.

2.2 Mammifères

Micro- et macro-mammifères

Les prospections ont consisté en une chasse à vue avec recherche d'indices de présence : fèces, empreintes, etc.

Les inventaires ont été réalisés en continu, lors de chaque campagne de prospection.



Chiroptères

Pour observer l'utilisation et l'intérêt chiroptérologique de la zone, l'inventaire a porté sur l'écoute d'ultrasons émis par les chauves-souris. L'observation acoustique a été réalisée avec une Batbox Petterson D240X ayant les caractéristiques d'hétérodyne et d'expansion de temps. Ce détecteur permet l'identification de la plupart des espèces françaises.

Un parcours a été réalisé en prospection nocturne (1ère partie de la nuit), à travers différents points d'écoute définis suivant les caractéristiques du milieu. Ces écoutes statiques se sont étalées sur une durée de 6 à 10 minutes par point.

2.3 Amphibiens

Compte tenu de la situation du site d'étude et du type de milieu qu'il constitue, la probabilité de présence d'amphibiens semblait relativement faible. Cependant, afin de ne pas négliger d'éventuelles sensibilités, une recherche sur site des zones susceptibles de constituer un habitat pour ces espèces a tout de même été réalisée en parallèle d'autres prospections.

2.4 Reptiles

Afin d'être le plus représentatif possible, des abris favorables aux reptiles ont été mis en place (plaques de tôle). Les reptiles, ayant besoin de réguler leur température, recherchent des refuges ayant une certaine inertie thermique. Ces plaques permettent donc d'observer plus facilement les espèces présentes sur la zone d'étude. Cette méthode a été complétée par une chasse à vue le long d'un parcours couvrant l'ensemble du site. Les relevés ont été effectués préférentiellement le matin.



P. VINET, NCA environnement
 Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)

2.5 Insectes

L'inventaire des insectes a consisté en une chasse à vue sur l'ensemble des milieux déterminés, correspondant ainsi à une série de transects couvrant l'ensemble de la surface à prospector. Les individus ont été déterminés visuellement, directement ou après capture au filet.

L'inventaire des coléoptères saproxyliques a consisté en une recherche d'individus ainsi qu'en la recherche de traces (galeries, carapaces). Les arbres remarquables pouvant potentiellement accueillir des larves saproxylophages ont également été recherchés.

En raison des cycles biologiques variables suivant les espèces (durée des périodes de vol, sur une ou plusieurs génération(s)), plusieurs campagnes de prospection ont été menées en périodes printanière et estivale.

2.6 Flore

Un inventaire de la flore a été réalisé, en s'attachant plus particulièrement à la recherche d'espèces patrimoniales et protégées :

- Protection européenne (espèces inscrites à l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore) ;
- Protection nationale ;
- Protection régionale ;

- Protection départementale ;
- Réglementation préfectorale.

Ont également été prises en compte les espèces inscrites en listes rouges. Chaque taxon a été identifié par son nom latin, suivant le référentiel du Muséum National d'Histoire Naturelle, mis à jour en juillet 2012.

Afin d'apprécier l'ensemble des espèces présentes sur chaque secteur, dont la période de floraison varie de l'une à l'autre, les campagnes de prospection ont été menées entre avril et juillet. Par ailleurs, l'identification pouvait, le cas échéant et si cela était possible, être réalisée à partir de l'appareil végétatif de la plante (individus à floraison précoce et terminée ; ou individus à floraison tardive non encore entamée).



P. VINET, NCA environnement
Anacamptis pyramidalis

2.7 Habitats naturels



P. VINET, NCA environnement
 Culture céréalière (Code CORINE 82.1)

Une cartographie des habitats a été réalisée sur le territoire d'étude. La nomenclature CORINE Biotopes, la plus utilisée à ce jour, a été employée pour la caractérisation des habitats. Cette dernière correspond au niveau le plus précis possible.

Pour chaque habitat a été indiquée la liste des espèces floristiques ayant permis sa caractérisation. Des relevés phytosociologiques ont été réalisés en déterminant l'aire minimale

d'étude, dans une zone jugée homogène en termes d'espèces présentes, de pente, d'exposition et de sols. Cette zone, appelée « surface de prospection », a été déterminée par la méthode d'accroissement progressif en quadrats. Cette technique consiste à comptabiliser le nombre d'espèces différentes dans une petite surface (conventionnellement 1m²), puis d'effectuer la même opération en agrandissant la surface dans laquelle on note les espèces nouvelles (2m², 4m², etc.). Le nombre d'espèces tend ainsi à devenir constant jusqu'à ne plus mettre en évidence de nouveaux taxons par rapport à l'aire précédente. On parle alors « d'aire minimale ».

Chaque espèce observée s'est vu attribuer une note d'abondance suivant le coefficient d'abondance de Braun-Blanquet. Cet outil quantifie le nombre d'individus sur la surface donnée et représente la place occupée par chaque taxon (degré de couverture).

La caractérisation des habitats a été réalisée à partir des données floristiques recueillies au cours des campagnes d'inventaires.

B. RESULTATS DES INVENTAIRES DE TERRAIN

1) Avifaune

L'inventaire de l'avifaune a permis de mettre en évidence la présence de 33 espèces d'oiseaux, dont 23 sont protégées sur le territoire national. Parmi elles, deux espèces sont inscrites sur la liste rouge des espèces d'oiseaux menacées de France : le Bruant jaune, *Emberiza citrinella*, et la Linotte mélodieuse, *Linaria cannabina*.

Les espèces d'oiseaux observées sont des espèces relativement communes ne présentant pas ou peu d'enjeu de conservation.

2) Mammifères

Seulement trois espèces de mammifères ont été recensées sur le site, dont une espèce de chiroptères, inscrites à l'annexe 4 de la Directive Habitats (Directive européenne 92/43/CEE).



Empreinte de Blaireau *Meles meles*

Excréments de Lapin de Garenne *Oryctolagus cuniculus*

L'espèce de chiroptères inventoriée est la Pipistrelle commune, recensée grâce au détecteur d'ultrasons. Comme tous les chiroptères, cette espèce est protégée sur le territoire national mais aussi à l'échelle européenne.

Aucune espèce de micro-mammifères n'a été observée sur le secteur d'études. Les abris artificiels installés pour les reptiles offrent souvent des refuges pour des espèces comme le Mulot sylvestre ou le Campagnol des champs. Cette absence d'observation de micro-mammifères met en évidence une faible population, qui elle-même peut expliquer le faible nombre de rapaces observés (peu de contacts de Faucon crécerelle par exemple).

3) Amphibiens

Le site ne présentant pas d'habitat de reproduction ou d'hivernage pour les amphibiens, aucune espèce n'a donc été observée.

4) Reptiles

Des abris artificiels pour les reptiles ont été mis en place sur le site en mars 2014. Au total, 6 plaques de tôle ont été disposées au sein d'habitats susceptibles d'accueillir les espèces de ce taxon (lisière, friches).

Malgré l'installation de ces abris et le potentiel du site, seule une espèce a été observée. Il s'agit du Lézard des murailles, contacté au sein de la pelouse calcicole et sur les murets de pierres.

Cette espèce bénéficie d'une protection nationale et européenne (annexe 4 de la Directive Habitats).



Abris artificiel installé sur la zone, en lisière d'une fruticée sur une prairie enfrichée.

L'absence de reptiles est probablement liée à une ressource alimentaire trop faible. En effet, les couleuvres et les vipères se nourrissent principalement de micro-mammifères, mais aussi d'amphibiens et d'insectes (orthoptères). Des habitats trop ouverts et des nuisances (voieries et usines) permettent également d'expliquer l'absence de reptiles sur le site.

5) Entomofaune

Les inventaires réalisés ont permis de mettre en évidence la fréquentation du site par 29 espèces d'insectes, dont 15 lépidoptères, 5 odonates, 2 coléoptères et 7 orthoptères. Aucune de ces espèces ne bénéficie d'un statut de protection (européen, national ou régional).

Les odonates doivent leur présence sur le site à la proximité de la Vienne. Les habitats du secteur d'études offrent des zones de chasses mais aussi des refuges, notamment pour le Leste brun qui passe l'hiver au stade adulte.



De gauche à droite : femelle de Gomphe à pinces, Céphale, Azuré de la faucille, Criquet noir-ébène.

6) Flore

Des relevés floristiques ont été réalisés au sein des habitats naturels, c'est-à-dire en dehors des terres cultivées. Ils ont permis de mettre en évidence la présence de 108 espèces végétales sur le site, dont 4 espèces d'orchidées : l'Ophrys abeille, l'Ophrys araignée, l'Orchis pyramidal et l'Orchis bouc.



Ophrys abeille

Ophrys araignée

Orchis pyramidal

Orchis bouc

7) Caractérisation des habitats

Les relevés botaniques permettent d'identifier les différents types d'habitats. Sur le secteur étudié, les terres cultivées représentent environ 75 % de la zone d'étude, le reste étant réparti entre anciennes vignes, friches, fruticées, prairies et pelouses.

Les terrains en friches correspondent à des jachères. Les espèces qui s'y développent sont essentiellement des graminées (Brome, Dactyle aggloméré), mais également des plantes à fleurs (Myosotis, Compagnon blanc, Vesse, Violette, etc.).



Terres cultivées

Terrain en friches (jachères)

Les fruticées sont des habitats fermés, constitués d'espèces épineuses telles que le Prunelier, la Ronce et l'Aubépine. On y retrouve aussi souvent le Cornouiller sanguin, le Fusain d'Europe et quelques ligneux comme le Noisetier et le Merisier.

Les vignes abandonnées sont progressivement colonisées par les graminées et les épineux.



Fruticées

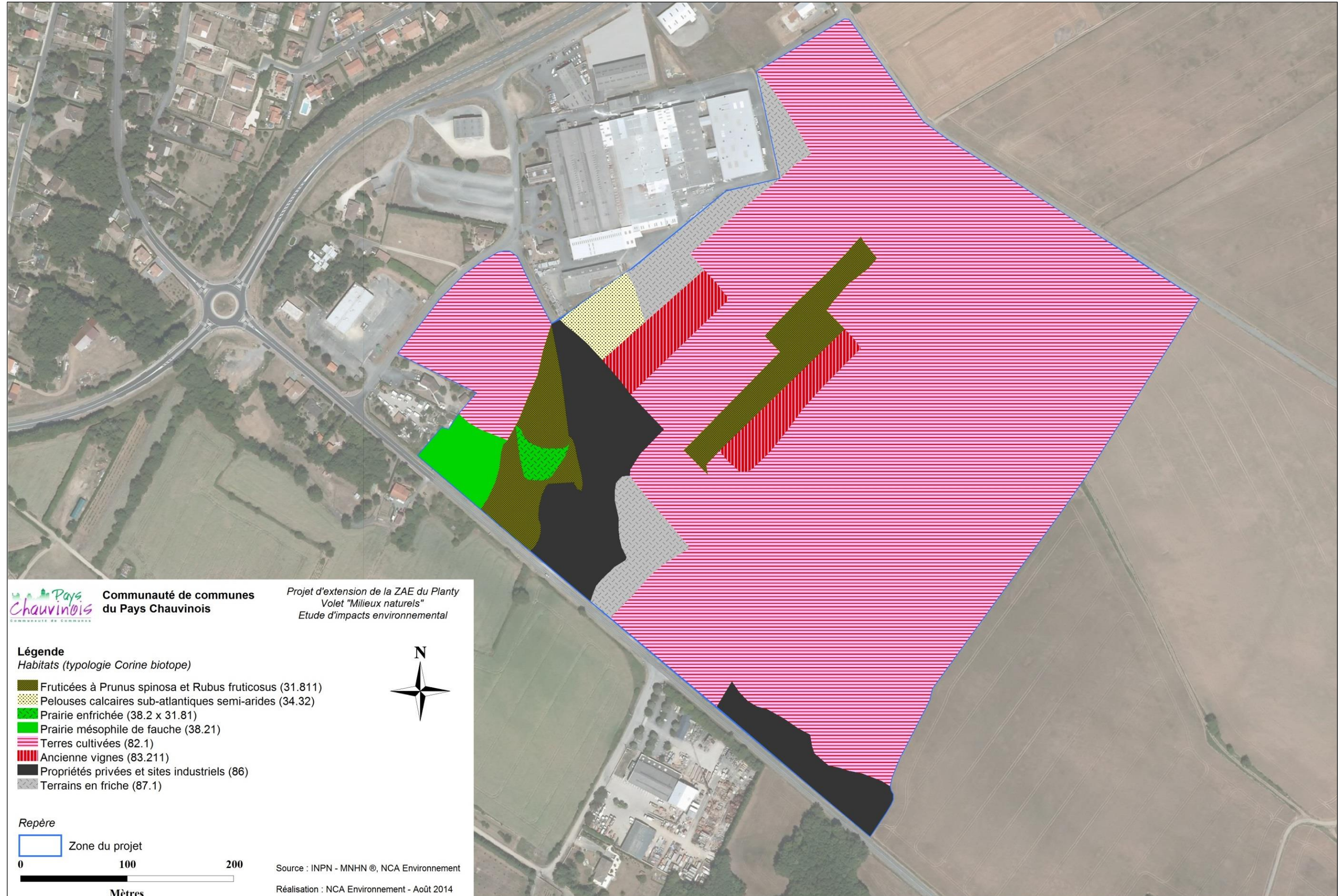
Anciennes vignes

Une pelouse calcaire se développe sur un terrain anthropisé, il s'agit d'une piste d'hélicoptère. Les pelouses sont caractérisées par des plantes de très petites tailles, adaptées aux sols secs. On y retrouve notamment plusieurs espèces de lichens, des orpins et des orchidées (Ophrys abeille, Ophrys araignée).



Pelouse calcaire sub-atlantique semi-aride

Inventaire de la flore – Caractérisation des habitats



C. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS RELEVÉES

1) Concernant l'avifaune

Parmi les espèces recensées sur le site, aucune ne figure à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux et seulement deux sont inscrites sur liste rouge des espèces d'oiseaux menacées de France. La Linotte mélodieuse et le Bruant jaune, bien que respectivement « vulnérable » et « quasi-menacé », sont des espèces très communes et ne présentent pas de sensibilités particulières au vu du projet.

Les habitats les plus représentés sur le site d'études sont les terres cultivées. Ce type d'habitats présente un potentiel d'accueil pour la nidification et la chasse des espèces de plaines, comme les Busards. La proximité du site avec les voiries et la zone d'activités en font un site peu attrayant pour la reproduction d'espèces à fort enjeu patrimonial.

2) Concernant les mammifères

Micro- et macro-mammifères

Les espèces de macro-mammifères contactées sont des espèces dont le statut n'est pas en danger et qui ne sont pas protégées sur le territoire national.

Chiroptères

Concernant les chiroptères, une seule espèce a été contactée : la Pipistrelle commune. Comme toutes les espèces de chauve-souris, elle est inscrite en annexe 4 de la Directive Habitats-Faune-Flore et est donc protégée sur le plan européen.

Deux contacts ont été détectés au cours de l'inventaire nocturne, en lisière de cultures, en activité de chasse. Au vu du faible nombre de contacts, la présence d'un gîte d'estivage sur le site d'étude peut être écartée, d'autant que cette espèce gîte majoritairement au sein du bâti et non dans des cavités arboricoles.

La sensibilité du projet face à cette espèce est mineure.

3) Concernant les reptiles

Une seule espèce a été observée sur ce site : le Lézard des murailles. Bien qu'elle soit d'intérêt communautaire, c'est une espèce très commune, représentant peu d'enjeu.

A noter que plusieurs « habitats » favorables aux reptiles sont présents sur le site. De nombreuses zones d'enrochement (amas de pierre, vieux murets) propices à l'activité d'héliothermie ont été observées, ainsi que des fruticées constituant un refuge potentiel pour les espèces de serpents. Malgré la recherche de ces espèces au sein de ces milieux, aucun individu n'a été observé.

D'après les Cahiers du patrimoine naturel (« Pays Chauvinois »), la commune n'est pas une zone d'intérêt majeur pour les reptiles.

4) Concernant l'entomofaune

Aucune des espèces contactées ne présente une sensibilité majeure. Ce sont des espèces relativement communes, dont les populations ne sont pas menacées dans le département.

De plus, les espèces d'odonates ont été observées en action de chasse, le site ne présentant aucun enjeu pour leur reproduction.

Au sein de la pelouse calcaire et des prairies enfrichées, plusieurs stations d'Origan commun ont été observées. L'Azuré du serpolet, espèce d'intérêt communautaire, utilise cette espèce comme plante-hôte. C'est une espèce phare des pelouses et des friches sèches, habitats principaux où les stations à Origan ont été observées.

Ce papillon, bien qu'assez rare dans le département, est assez commun dans le Pays chauvinois. Elle est connue sur la commune de Chauvigny, mais nos observations n'ont pas permis de mettre en évidence sa présence sur le site du Planty.



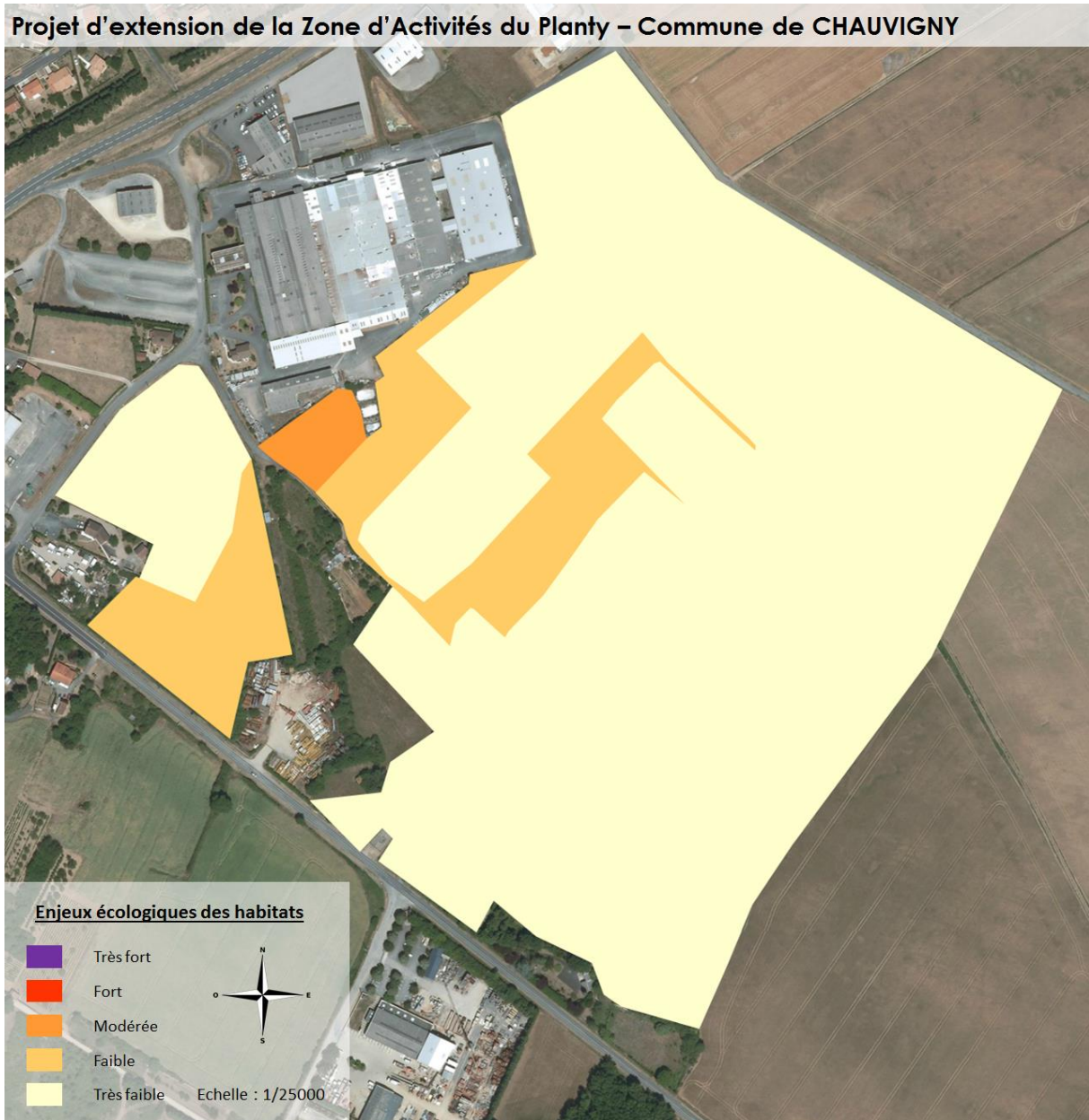
PAVINET, NCA Environnement
Azuré du serpolet sur Origan (photo non prise sur site)

5) Concernant la flore et les habitats

Parmi les espèces inventoriées, on note la présence de quatre espèces d'orchidées, espèces floristiques remarquables, notamment par leur spécificité à certains biotopes (pelouses calcaires, boisements humides...) et par leur stratégie de reproduction. Cependant, ces orchidées ne bénéficient pas d'un statut de protection particulier dans la région et ne sont pas considérées comme des espèces patrimoniales.

L'Orchis bouc, l'Orchis pyramidal, l'Ophrys abeille et l'Ophrys araignée sont toutes les quatre des espèces calcicoles, c'est-à-dire qui affectionnent les sols calcaires, même artificiels. L'Ophrys araignée et l'Orchis pyramidale sont considérées comme deux des espèces les plus communes de la région, notamment en raison d'une exigence écologique plus faible envers leur habitat et par une taille parfois importante de leur station. L'Ophrys abeille et l'Orchis bouc sont des espèces pionnières, qui possèdent donc un fort pouvoir de colonisation.

Parmi les habitats représentés, aucun ne présente un enjeu écologique majeur. De plus, ce sont des habitats morcelés, sans connexion avec d'éventuels habitats similaires en dehors du secteur d'études.



6) Synthèse des sensibilités

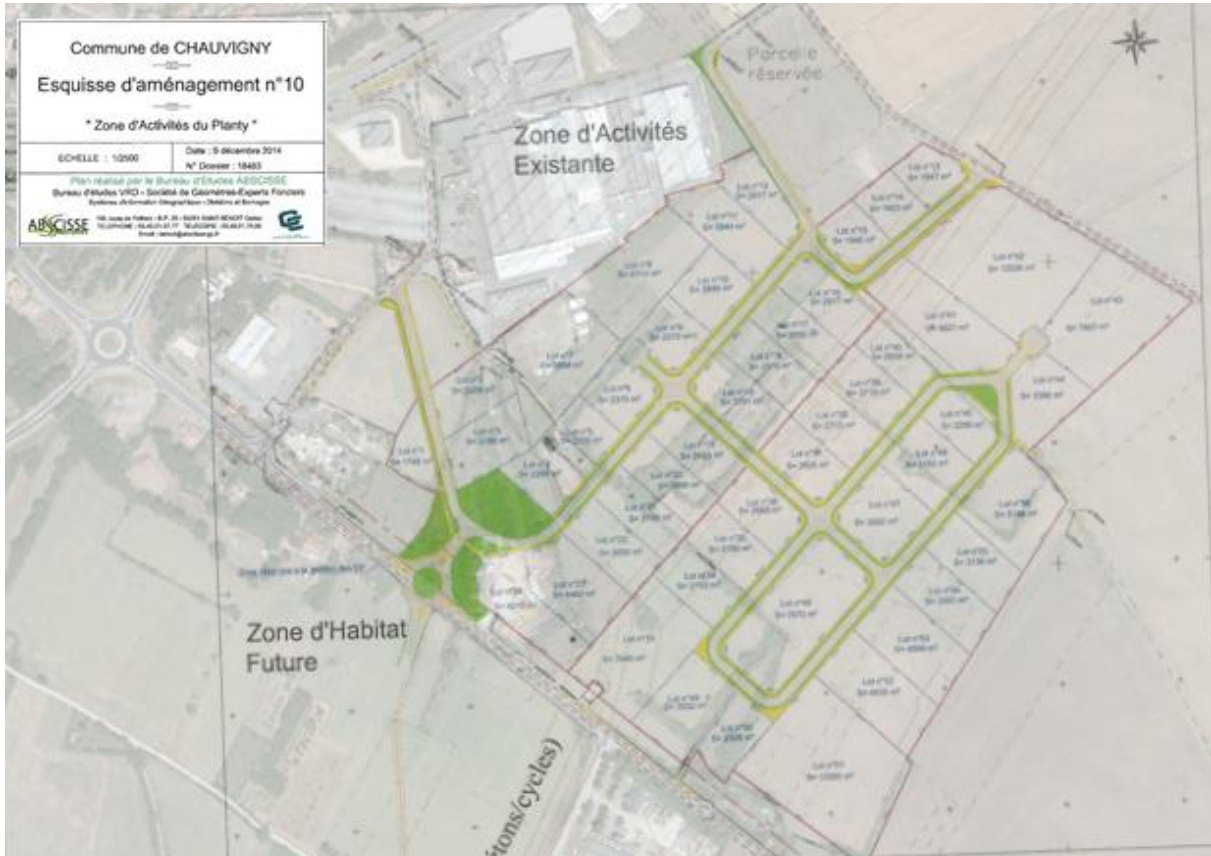
Cette cartographie illustre les enjeux écologiques des habitats sur la stricte zone d'étude, définis par les espèces qui y ont été recensées, mais aussi par leur potentiel à accueillir des espèces à forte valeur patrimoniale.

La pelouse calcaire semi-aride montre une sensibilité supérieure à celle des autres habitats, notamment en raison de son potentiel d'accueil pour l'Azuré du serpolet (présence de la plante hôte *Origanum vulgare*). Cependant, la présence du papillon et de sa fourmi hôte n'a pas été mise en évidence, ce qui justifie que l'enjeu écologique de l'habitat soit modéré, et non fort. A noter, également, la présence de plusieurs stations d'orchidées, comme l'Ophrys abeille et l'Ophrys araignée.

Les friches et les anciennes vignes accueillent plusieurs espèces d'orthoptères plus ou moins spécialistes, représentatives des milieux secs mais aussi des prairies et des friches (Decticelle caroyée, Criquet blafard, Caloptène italien). Elles sont aussi le lieu de refuges et d'alimentation de nombreuses espèces de lépidoptères. Cependant, les enjeux écologiques qu'elle représente restent faibles dans la mesure où aucune espèce patrimoniale n'y a été observée. Il en est de même pour les fruticées et les haies, qui sont le lieu de nidification de nombreuses espèces très communes, comme le Verdier d'Europe, le Pinson des arbres ou encore le Chardonneret élégant.

D. EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL

L'esquisse d'aménagement n°10 du site du Planty (ABSCISSE, 2014) montre que la quasi-totalité des parcelles concernées par l'étude d'impact serait aménagée en une cinquantaine de lots dédiés aux activités économiques et voiries desservant les lots, impliquant une modification complète des milieux.



1) Impacts sur la biodiversité

L'aménagement de la future zone d'activités impactera la faune et la flore locale, de manière directe et/ou indirecte.

1.1 Impacts sur la faune

Les impacts, directs ou indirects, sur la faune se résument principalement à des pertes ou une altération des habitats de reproduction, d'alimentation et/ou de repos, au dérangement d'espèces (pollution lumineuse et sonore notamment), à des modifications des ressources alimentaires, ou encore à la suppression des corridors écologiques.

Ces impacts ont été évalués en fonction des espèces effectivement recensées sur le site, de leur abondance, de leur statut local, des habitats qu'elles occupent sur le secteur d'études et de l'importance de ces habitats pour le maintien de l'espèce.

Le diagnostic écologique n'a pas mis en évidence la présence d'espèce sensible sur les parcelles du projet, les milieux les plus intéressants étant la pelouse calcaire au nord-ouest du site et les anciennes vignes et friches. Ces milieux constituent, en effet, des habitats favorables aux espèces de lépidoptères et d'orthoptères et présentent un fort potentiel d'accueil pour l'Azuré du serpolet (présence de sa plante hôte). Cependant, l'absence d'espèces sensibles traduit une absence d'impact du projet sur les populations de lépidoptères et d'orthoptères du site.

Les haies et fruticées assurent le refuge et l'alimentation de nombreuses espèces, notamment les passereaux (Pinson du nord, Fauvette à tête noire...), et peuvent également constituer des habitats de reproduction (Rougegorge familier, Grive musicienne, Merle noir...). Bien que la destruction de ces milieux entraîne une perte d'habitats de reproduction, d'alimentation et de repos, les espèces qui y ont été recensées ne présentent pas d'enjeu écologique. Ainsi, les impacts du projet sur l'avifaune est faible. De plus, le site est bordé à l'ouest par un espace mixte, composé de cultures, prairies et boisements, très favorable aux populations d'oiseaux, réduisant ainsi considérablement le préjudice porté par le projet.

Concernant les autres taxons, la perte est seulement relative aux zones d'alimentation, notamment pour les odonates et les chiroptères. A noter cependant que certaines espèces de chiroptères s'accommodent facilement aux zones anthropisées (attirent des insectes par les sources lumineuses).

Des nuisances sonores et lumineuses seront engendrées par les travaux puis par le site en lui-même (en phase d'exploitation) mais leur impact sera réduit par la présence d'une nuisance lumineuse et sonore déjà existante, liée à la présence de la zone d'activités en place.

La zone du Planty est enclavée entre des voiries, une zone d'activités et des espaces agricoles. Les haies et les fruticées ne permettent de connexions qu'entre les « micro-habitats » du site. La perte en terme de corridors écologiques sera très faible, voire nulle.

↳ **De manière générale, la localisation du site au sein du maillage de milieux en fait un site à faible intérêt écologique, où les impacts directs et indirects du projet sur la faune ne seront pas significatifs.**

L'évaluation des impacts directs et indirects sur la faune du site du Planty est synthétisée dans les tableaux présentés en page suivante.

--- Impacts forts à très forts
 -- Impacts négatifs modérés à forts
 - Impacts négatifs modérés à faible
 = Impacts neutres à faibles

Impacts directs	Destruction ou dégradation des habitats de reproduction	Destruction ou dégradation des habitats de repos	Destruction ou dégradation des zones d'alimentation
Mammifères	=	=	-
Chiroptères	=	=	-
Avifaune	=	-	-
Reptiles	=	=	=
Lépidoptères	-	-	-
Odonates	=	=	-
Coléoptères	=	=	=
Orthoptères	-	-	-

Impacts indirects	Perturbation / dérangement des espèces	Destruction / modifications des habitats	Pollutions / nuisances sonores	Suppression de corridors écologiques
Mammifères	=	=	=	=
Chiroptères	=	=	=	=
Avifaune	-	-	=	=
Reptiles	=	=	=	=
Lépidoptères	-	-	=	=
Odonates	=	=	=	=
Coléoptères	=	=	=	=
Orthoptères	-	-	=	=

1.2 Impacts sur la flore et les habitats

La destruction et l'altération constitue les deux impacts majeurs pour ce qui concerne la flore et les habitats.

La réalisation de la phase de chantier induira une destruction des espèces floristiques présentes sur le site, incluant les stations d'orchidées.

 Impacts forts à très forts	 Impacts négatifs modérés à forts	 Impacts négatifs modérés à faible	 Impacts neutres à faibles
--	--	---	---

<u>Impacts</u>	Destruction d'espèces / de population	Destruction ou dégradation d'habitats	Pollution
Flore	-		=
Habitats		=	=

Bien que remarquables, les espèces d'orchidées ne présentent pas un enjeu écologique majeur. De ce fait, l'impact du projet sur la flore est négatif mais très faible.

2) Bilan des impacts

Le diagnostic écologique n'a mis en évidence aucune sensibilité particulière vis-à-vis de la faune et de la flore locale. Aucun impact, direct ou indirect, sur la biodiversité et sur les corridors biologiques ne peut être considéré comme significatif.

Cependant, des mesures de réduction seront proposées, notamment en faveur de l'entomofaune et des orchidées, et de l'avifaune nicheuse.

E. MESURES DE REDUCTION PROPOSEES

1) Mesures de réduction en faveur des orchidées, des lépidoptères et des orthoptères

La pelouse calcicole située au nord-ouest du site présente un bon potentiel d'accueil pour les orchidées et pour les lépidoptères et orthoptères. Dans un but de conservation de ce potentiel, il est proposé de conserver une bande de 5 mètres environ en pelouse, entre la zone d'activités existante et la zone d'activités à créer.



La conservation de cette bande permettra de préserver la banque de graines contenue dans le sol (maintien des orchidées et de l'Origan notamment), mais également de créer une zone refuge pour les insectes sur le secteur.

2) Mesures de réduction en faveur de l'avifaune nicheuse

Bien que les espèces d'oiseaux nicheuses recensées sur le site ne sont pas des espèces sensibles, il est préconisé de réaliser les travaux, de défrichage notamment, en dehors des périodes de reproduction de l'avifaune. La phase de travaux sera préférentiellement réalisée avant mars et/ou après juillet.

F. CONCLUSION

Le projet d'extension de la zone d'activités du Planty a été analysé au regard de la faune et de la flore locale. Le diagnostic écologique s'est ainsi attaché à mettre en évidence les sensibilités écologiques du secteur, et de les associer au projet.

Aucune sensibilité vis-à-vis de la biodiversité n'a été relevée sur la zone d'étude, ce qui a permis d'écarter toute incidence significative, directe ou indirecte, du projet sur le milieu naturel.

A noter, toutefois, la présence d'Origan commun, plante hôte d'une espèce menacée de Lépidoptères, sur plusieurs parcelles du site. Bien que non avérée sur cette station, la présence de l'Azuré du serpolet est à surveiller.

↳ Le projet porté par la Communauté de communes du Pays chauvinois sur la zone du Planty ne remet pas en cause la pérennité des espèces et des habitats d'espèces sur le territoire.

BIBLIOGRAPHIE

BARATAUD M., 2012 - *Ecologie acoustique des chiroptères d'Europe. Identification des espèces, étude de leurs habitats et comportements de chasse.* Collection Inventaire & Biodiversité, Biotope, MNHN, Mèze, 344 p.

BONNIER G., DE LAYENS G., 1986 - *Flore complète portative de la France, de la Suisse et de la Belgique.* Editions Belin, France, 427 p.

BOURNERIAS M., PRAT D. et al. (Collectif de la Société Française d'Orchidophilie), 2005. *Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg, deuxième édition.* Collection Parthénope, éditions Biotopes, Mèze, 504 p.

DEVILLERS P., DEVILLERS-TERSCHUREN J., LEDANT J.-P. & coll., 1991. *CORINE biotopes manual. Habitats of the European Community. Data specifications - Part 2.* EUR 12587/3 EN. European Commission, Luxembourg, 300 p. - **BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997.** *Corine biotopes. Version originale. Types d'habitats français.* ENGREF, Nancy, 217 p.

GRAND D., BOUDOT J.-P., 2006 - *Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg.* Collection Parthénope, éditions Biotopes, Mèze, 480 p.

GUERIN J.-C., MATHE J.-M., MERLET A., 2007 - *Les Orchidées de Poitou-Charentes et de Vendée.* Collection Parthénope, éditions Biotopes, Mèze, 288 p.

JOURDE P., TERRISSE J. (coord.), 2001 - *Espèces animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes.* Coll. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers, 154p.

LAFRANCHIS T., 2014 - *Papillons de France, Guide de détermination des papillons diurnes.* Edition Diatheo, Paris, 351 p.

LPO VIENNE, VIENNE NATURE, 2012 - *Cahiers du patrimoine naturel – Le Pays chauvinois.* Vienne Nature, Fontaine-le-Comte, 15 p.

PREVOST O. et GAILLED RAT M. (Coords.), 2011. *Atlas des Mammifères sauvages du Poitou-Charentes.* Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 304p.

RIGAUD T. et GRANGER M. (coord.) - 1999. *Livre Rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.* LPO Vienne - Poitou-Charentes Nature, Poitiers, France.236p.

ROQUES O. & JOURDE P. (coords. éd), 2013 - *Clé des Orthoptères de Poitou-Charentes.* Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Compte, 92 p.

SVENSSON L., GRANT P.-J., et al., 1999 - *Le guide ornitho.* Delachaux et Niestlé, Paris (France). 400 p.

VIENNE NATURE, 2013 - *Inventaire des Rhopalocères du département de la Vienne - Bilan des connaissances au 31/12/2012.* Vienne Nature, Fontaine-le-Comte, 81 p.

ANNEXES

ZPS « PLATEAU DE BELLEFONDS »

Les espèces d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive Oiseaux) présentes sur la zone (période 1995-2000)

✓	Critère ZICO (un ✓ indique une espèce dont l'abondance sur le site justifie à elle seule la désignation d'une ZPS : une part significative de la population européenne est présente sur le site)
gras	espèce d'intérêt majeur pour le site
reg.	espèce régulière (observée tous les ans)
irr.	espèce irrégulière (non observée tous les ans)
exc.	espèce exceptionnelle (1 observation en 5 ans)
x	espèce observée sur le site mais dont l'abondance ou la fréquence est mal connue
Nprob	nicheur probable
Npos	nicheur possible
Alim	site utilisé comme zone d'alimentation
Source	1 = enquête (bonne précision) ; 2 = annales (précision moyenne) ; 3 = extrapolation (faible précision)
●	espèce En danger, Vulnérable ou Rare (liste rouge)
○	espèce en Déclin, Localisée ou mal connue (liste orange)
○	espèce A Surveiller ou Stable (non menacée)

Les chiffres représentent un nombre de couples pour les nicheurs, un nombre d'individus pour les hivernants, migrateurs et erratiques.
Un effectif minimal égal à zéro indique une espèce irrégulière sur le site.

Nom français	Nom scientifique	Critère ZICO	Nicheurs	Hivernants	Migrateurs et Erratiques	Date validité	Source	Protégée en France	Livre Rouge Poitou-Charentes (1)	Livre Rouge France (2)	Livre Rouge Europe (3)
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>				irr	2000	2	Oui	●	●	●
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>		1-2			2000	3	Oui	●	○	○
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>		1-2			2000	3	Oui	○	○	●
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>				reg	2000	2	Oui		○	○
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>		Alim			2000	2	Oui	●	●	●
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>				irr	2000	2	Oui	●	○	○
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	✓	2-5	reg		2000	3	Oui	○	○	●
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>		1-5			2000	3	Oui	○	○	○
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>				reg	2000	2	Oui		●	●
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>		0-4			2000	1	Oui	●	●	●
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>		5-10			2000	3	Oui	○	○	●
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>			10-1500	reg	2000	1	Non		○	○
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>			irr	irr	2000	2	Oui	●	●	●
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>		Nprob			2000	2	Oui	○	○	○
Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>		Alim	reg		2000	2	Oui	○	○	○
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>		Npos			2000	2	Oui	●	○	○
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>		Nprob	reg		2000	2	Oui	○	○	●
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>		Nprob			2000	2	Oui	●	○	●
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	✓	25-30			2000	1	Oui	○	○	○

(1) Statut Nicheur, d'après Rigaud et Granger, 1999.

(2) Statut Nicheur ou Hivernant selon présence dans la ZICO, d'après Rocamora et Yeatman-Berthelot, 1999.

FICHES ZNIEFF - ZONES DE TYPE 1

ZNIEFF

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
Poitou-Charentes



COTEAUX DE SAINT-PIERRE-D'EN-HAUT

COMMUNE
Bonnes (86)

DESCRIPTION ET INTERET DU SITE



A quelques kilomètres au nord de Chauvigny, la zone englobe un secteur d'un coteau dominant la rive droite de la vallée de la Vienne, ainsi qu'un petit vallon latéral parcouru par un ruisseau temporaire et s'ouvrant sur le large couloir alluvial au niveau du lieu-dit de St Pierre. Sur ce bord de vallée au relief assez vigoureux où la dénivellation atteint la soixantaine de mètres, les sols et les habitats sont très contrastés : sur les pentes, les calcaires jurassiques affleurent, couverts de sols peu profonds, caillouteux ; c'est le domaine, en exposition « chaude » sur le versant en adspersion ouest, de la chênaie pubescente clairsemée de micro-pelouses où se réfugie toute une flore thermophile ; sur les pentes dominant le vallon latéral, orientées au nord, la chênaie pubescente est supplantée par la chênaie-charmaie où quelques pieds de Hêtre, mêlés aux chênes pédonculés et aux charmes dominants, viennent apporter une touche continentale. Sur le plateau, les calcaires secondaires sont recouverts de placages argilo-sableux tertiaires favorisant le développement d'une lande mixte à Genévrier et Bruyère à balais, typique de ces zones de transition où les terrains calcaires viennent rencontrer les substrats siliceux : de nombreuses plantes calcifuges comme l'Asphodèle ou la Fougère aigle s'y réfugient, en contraste total avec la flore typiquement calcicole des versants. Ainsi défini, ce coteau sauvage et d'accès peu accessible, présente un intérêt biologique remarquable par sa flore qui abrite plusieurs espèces à fort intérêt patrimonial dans le contexte régional.



Plus que la chênaie pubescente elle-même (encore que celle-ci héberge le rare Erable de Montpellier, essence méridionale ici en limite nord), ce sont les pelouses xérophiles situées en haut de pente qui présentent un intérêt botanique élevé. C'est là que se cantonnent les 12 espèces différentes d'orchidées recensées sur le site, dont 2 bénéficient d'une protection régionale en raison de leur rareté en Poitou-Charentes : l'Orchis singe et l'Epipactis de Müller, deux espèces inféodées aux lisières des forêts thermophiles sur calcaire. Elles sont accompagnées d'autres orchidées qui, bien que moins rares, forment par leur diversité un cortège tout à fait remarquable : Limodore, Acéras homme-pendu, céphalanthères... Outre ces orchidées, les pelouses accueillent d'autres plantes thermophiles à distribution restreinte dans la région comme la Phalangère rameuse ou l'Inule des montagnes, alors que sur les sols désaturés du plateau, la rare Bruyère vagabonde forme un petit peuplement isolé. Bien que moins riche et moins originale, la chênaie-charmaie fraîche en exposition nord possède néanmoins quelques éléments notables au premier rang desquels la présence d'individus dispersés de Hêtre, une essence montagnarde rare dans la région. Quant à la strate herbacée, elle se singularise par quelques plantes peu répandues, comme l'Epiaire des Alpes, une Labiée localisée dans la région aux bois montueux frais et encaissés.



Poitou-Charentes
Znieff n° 08820780 - page 1/2

NIVEAU DE CONNAISSANCE

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés, Mollusques	Végétaux	Mousses, champignons
Niveau de prospection	0	0	0	0	0	0	0	3	0
Espèces observées	0	0	0	0	0	0	0	85	0
Esp. rares/menacées								7	

Niveau de prospection : 0 = pas de prospection ; 1 = prospection insuffisante ; 2 = prospection assez bonne ; 3 = bonne prospection

MILIEUX DETERMINANTS ESSENTIELS

- 34 4 Ourlets forestiers thermophiles
- 34 3 Pelouses permanentes denses et steppes médio-européennes
- 41 7 Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes
- 41 2 Chênaies-charmaies

ESPECES DETERMINANTES : 7

FAUNE	DH	DO	PN	FLORE	DH	PN	PR
				Bruyère vagabonde <i>Erica vagans</i>			
				Epipactis de Müller <i>Epipactis muelleri</i>			✓
				Hêtre d'Europe <i>Fagus sylvatica</i>			
				Inule des montagnes <i>Inula montana</i>			
				Orchis singe <i>Orchis simia</i>			✓
				Phalangère rameuse <i>Anthericum ramosum</i>			
				Rue des jardins <i>Ruta graveolens</i>			

Légende : DH : espèce inscrite à la directive Habitats (Annexe II et/ou IV) ; DO : espèce inscrite à la directive Oiseaux (Annexe II) ; PN : espèce protégée en France ; PR : espèce protégée régionalement.

AUTRES PERIMETRES DE PROTECTION ECOLOGIQUE

Site Classé n°SC104 "VALLEE DE LA VIENNE"
Directive Oiseaux : ZPS n°FR5412016 "PLATEAU DE BELLEFONDS"
Directive Oiseaux : ZICO PC 14 "PLATEAU DE BELLEFONDS"

Mise en page LPO Services Editions © 2008 - ED0801017VD

Poitou-Charentes
Znieff n° 08820780 - page 2/2

ZNIEFF

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
Poitou-Charentes



COTEAU DU TRAIT

COMMUNES

Bonnes, Chauvigny (86)

DESCRIPTION ET INTERET DU SITE



Sur la rive gauche de la Vienne, aux portes nord de Chauvigny, le Coteau du Trait est un coteau boisé étroit mais long de plus de 2 kilomètres, dont les pentes abruptes exposées au nord-est dominant d'une quarantaine de mètres les berges de la rivière. Le substrat de calcaires jurassiques y a permis le développement de sols argilo-calcaires plus ou moins profonds et plus ou moins riches en cailloux selon leur position topographique le long du gradient de pente et selon la raideur des versants. En réponse à cette chaîne de sols, les peuplements forestiers du coteau présentent également une forte diversité et des faciès très contrastés : chénaie thermophile à Chêne pubescent en haut de coteau et en lisière, cédant la place à mi-pente à une forêt fraîche de ravin sur sol très pentu et riche en cailloux calcaires à Tilleul à grandes feuilles et érables, remplacée dans la zone d'influence de la Vienne par une forêt rivulaire à Aulne glutineux. Connue des botanistes depuis la fin du XIXème siècle, le Coteau du Trait abrite encore la majorité des espèces végétales qui ont fait sa renommée, auxquelles sont venues se rajouter des découvertes effectuées plus récemment : 10 plantes à fort intérêt patrimonial dans le contexte régional sont ainsi aujourd'hui connues du site et lui confèrent un intérêt biologique renforcé.



Une des originalités du Coteau du Trait est que chaque faciès forestier abrite ses propres plantes rares ; sur les lisières de la chénaie pubescente, des pelouses linéaires (les ourlets), soumises à un ensoleillement intense et à une forte sécheresse estivale, constituent le biotope d'une riche flore thermophile où se localisent deux orchidées très rares : l'Epipactis de Müller et, surtout, l'Epipactis rouge sombre, espèce continentale très rare dans les plaines atlantiques et dont c'est actuellement l'unique station connue en Poitou-Charentes. Plus bas sur la pente, dans une ambiance micro climatique fraîche et humide, on peut observer au début du printemps les gracieuses fleurs bleues de la Scille à 2 feuilles, une Liliacée bulbeuse qui trouve sur les rives de la Vienne la limite occidentale de sa distribution française. C'est à ce niveau également que pousse le Tilleul à grandes feuilles, une essence typique des forêts d'éboulis de la moitié est de la France, devenant très localisée dans les plaines atlantiques. Quant à l'aulnaie des rives de la Vienne, elle se singularise par la nette tonalité montagnarde de sa flore qui comprend des plantes telles que la Julienne des dames ou la Balsamine des bois, deux espèces entraînées le long du cours de la rivière depuis les basses montagnes du Massif Central qui constituent leur terre d'origine.



Parmi les vertébrés, seule l'avifaune a fait l'objet à ce jour d'inventaires détaillés sur le site : ceux-ci n'ont révélé toutefois que le cortège classique des oiseaux forestiers communs des milieux boisés de faible surface des régions centre-atlantiques



Poitou-Charentes
Znieff n° 0000274 - page 1/2

NIVEAU DE CONNAISSANCE

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés, Mollusques	Végétaux	Mousses, champignons
Niveau de prospection	0	3	0	0	0	0	0	3	0
Espèces observées	0	24	0	0	0	0	0	71	0
Esp. rares/menacées		1						10	

Niveau de prospection : 0 = pas de prospection ; 1 = prospection insuffisante ; 2 = prospection assez bonne ; 3 = bonne prospection

MILIEUX DETERMINANTS ESSENTIELS

- 41 4 Forêts mélangées de ravins et de pentes
- 41 2 Chénaies-charmaies
- 44 3 Aulnaies-frénaies médio-européennes
- 22 3 Formations amphibies des rives exondées, des lacs, étangs et mares
- 34 4 Ourlets forestiers thermophiles

ESPECES DETERMINANTES : 11

FAUNE	DH	DO	PN	FLORE	DH	PN	PR
Oiseaux				Balsamine des bois			
Bouvreuil pivoine			✓	<i>Impatiens noli-tangere</i>			
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>				Egopode podagraire			
				<i>Aegopodium podagraria</i>			
				Epipactis de Müller			✓
				<i>Epipactis muelleri</i>			
				Epipactis rouge sombre			✓
				<i>Epipactis atrorubens</i>			
				Inule des montagnes			
				<i>Inula montana</i>			
				Julienne des dames			
				<i>Hesperis matronalis</i>			
				Laiche digitée			
				<i>Carex digitata</i>			
				Phalangère rameuse			
				<i>Anthericum ramosum</i>			
				Scille à 2 feuilles			
				<i>Scilla bifolia</i>			
				Véronique des montagnes			
				<i>Veronica montana</i>			

Légende : DH : espèce inscrite à la directive Habitats (Annexe II et/ou IV) ; DO : espèce inscrite à la directive Oiseaux (Annexe II) ; PN : espèce protégée en France ; PR : espèce protégée régionalement.

AUTRES PERIMETRES DE PROTECTION ECOLOGIQUE

Aucun

Mise en page LPO Service Editions © 2008 - ED0801 017/0

Poitou-Charentes
Znieff n° 0000274 - page 2/2

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
Poitou-Charentes



VALLÉE DE TEIL

COMMUNES

Bonnes, Chauvigny (86)

DESCRIPTION ET INTERET DU SITE



A quelques kilomètres au nord de Chauvigny, la zone englobe un des nombreux vallons boisés latéraux débouchant dans la vallée de la Vienne toute proche. Il s'agit d'un thalweg d'orientation ouest/est, assez fortement encaissé (près de 50 mètres de dénivellation) entre des pentes abruptes, au fond duquel s'écoule un ruisseau temporaire. Le substratum de calcaires jurassiques est ici recouvert de "groies" plus ou moins profondes selon la pente, un sol argilo-calcaire assez caillouteux dont l'épaisseur n'excède pas 40 cm. Sur ce type de sol et dans le contexte climatique régional aux étés plutôt chauds et secs et aux hivers peu rigoureux mais pluvieux, le boisement climacique est la chênaie-charmaie, une formation dominée par le Charme et le Chêne pédonculé, surmontant une strate herbacée d'une grande diversité et à la floraison printanière particulièrement spectaculaire. Bien qu'il s'agisse d'un type forestier assez répandu dans la région, la chênaie-charmaie du Teil présente ici un intérêt botanique remarquable par la présence de plusieurs espèces végétales rares, reliques probables d'un paléoclimat aujourd'hui disparu et qui ont trouvé dans l'ambiance micro climatique fraîche de ce vallon forestier les conditions nécessaires à leur survie.



Le Lis martagon est sans conteste la plus prestigieuse d'entre elles : cette Liliacée, dont la tige haute jusqu'à 1,5 mètre s'orne d'une grappe de grandes fleurs rose-violacé ponctuées de pourpre et penchées vers le sol, possède en effet un tempérament montagnard qui lui fait éviter presque totalement les plaines atlantiques où elle ne peut subsister que dans des stations au microclimat particulier. La petite colonie de la vallée de Teil se trouve être ainsi l'une des stations les plus nord occidentales de France, la vallée de la Vienne constituant une limite naturelle au-delà de laquelle le lis ne peut survivre. La Scille à 2 feuilles, autre plante précieuse de la chênaie-charmaie du Teil, est également une Liliacée bulbeuse mais de taille beaucoup plus modeste (10 à 25 cm) aux petites fleurs bleues disposées en grappe lâche. Comme pour le lis, il s'agit d'une espèce se trouvant aux confins géographiques de son aire naturelle - celle-ci étant centrée sur la moitié est de la France - qui trouve ici aux environs de Chauvigny la limite occidentale de son aire de distribution. La Laiche digitée, espèce liée dans notre région aux forêts de ravins et aux bases de falaises calcaires ombragées, est une autre des plantes précieuses du site, puisqu'à ce jour 3 stations seulement en sont connues pour tout le département.



Au sein de la faune, seuls les oiseaux ont fait l'objet d'un inventaire détaillé. Celui-ci a mis en évidence le cortège classique des oiseaux forestiers communs des boisements de petite surface en plaines atlantiques.



Poitou-Charentes
Znieff n° 00000275 - page 1/2

NIVEAU DE CONNAISSANCE

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés, Mollusques	Végétaux	Mousses, champignons
Niveau de prospection	0	3	0	0	0	0	0	3	0
Espèces observées	0	15	0	0	0	0	0	18	0
Esp.rares/menacées		0						4	

Niveau de prospection : 0 = pas de prospection ; 1 = prospection insuffisante ; 2 = prospection assez bonne ; 3 = bonne prospection

MILIEUX DETERMINANTS ESSENTIELS

- 412 Chênaies-charmaies
- 414 Forêts mélangées de ravins et de pentes

ESPECES DETERMINANTES : 4

FAUNE	DH	DO	PN	FLORE	DH	PN	PR
				Inule des montagnes <i>Inula montana</i>			
				Laiche digitée <i>Carex digitata</i>			
				Lis martagon <i>Lilium martagon</i>			✓
				Scille à 2 feuilles <i>Scilla bifolia</i>			

Légende : DH : espèce inscrite à la directive Habitats (Annexe II et/ou IV) ; DO : espèce inscrite à la directive Oiseaux (Annexe II) ; PN : espèce protégée en France ; PR : espèce protégée régionalement.

AUTRES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ÉCOLOGIQUE

Site Classé : n°SC104 : "Vallée de la Vienne"

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
Poitou-Charentes



CHALONGE

COMMUNE
Chauvigny (86)

DESCRIPTION ET INTERET DU SITE



En périphérie sud de Chauvigny, la zone concerne un plateau de calcaires jurassiques dominant d'une quarantaine de mètres la rive droite de la vallée de la Vienne. Sur ces terres de "groies" - des sols argilo-calcaires profonds et sains - le milieu naturel a été depuis longtemps exploité par l'homme et la zone se présente aujourd'hui comme un paysage agricole formant une mosaïque de parcelles de faible surface et dévolues à des cultures variées : vignes extensives parsemées de quelques arbres, cultures céréalières, bosquets, cultures traditionnelles. En dépit d'une certaine fermeture du milieu occasionnée par la déprise agricole ayant sévi sur la zone au cours des deux dernières décennies, le site a conservé l'essentiel des éléments remarquables - ornithologiques notamment - qui fondaient sa valeur biologique au début des années 1980.



L'élément majeur du site est la présence, au sein du cortège banal de l'avifaune commune des paysages agropastoraux, d'une petite population nicheuse de Bruant ortolan, un oiseau en très forte raréfaction dans toute la France et en voie de disparition dans le Poitou-Charentes. Ce petit passereau migrateur, au ventre brun orangé surmonté d'un plastron et d'une tête gris verdâtre soulignée de deux moustaches jaunes, affectionne les endroits chauds et secs, à végétation rare et clairsemée où il recherche sa nourriture, ponctués de piquets, de murets ou d'arbres isolés qui lui servent de poste de chant. L'espèce est présente en France uniquement dans la moitié sud et tout particulièrement en région méditerranéenne où il occupe avant tout les garrigues dégradées à genévrier, buis et romarin. En Poitou-Charentes, sa préférence va aux zones d'agriculture traditionnelle formées de la juxtaposition de cultures variées et, notamment, aux petites parcelles de vignes familiales parsemées d'arbres fruitiers. Le déclin de la viticulture traditionnelle, la mécanisation et les épandages croissants de produits phytosanitaires ont fortement modifié l'habitat de cette espèce tout en réduisant drastiquement les proies disponibles, provoquant un effondrement de sa population, qui ne dépasse guère de nos jours la centaine de couples pour toute la région Poitou-Charentes (dont plus des trois quarts dans la Vienne).



Dans un tel environnement marqué par l'agriculture, la flore ne présente qu'un intérêt très limité et elle est surtout représentée par le cortège des plantes inféodées aux sols remués, riches en azote et autres substances nutritives. Certaines parcelles de céréales d'hiver peuvent toutefois abriter sur leurs marges des éléments plus rares comme le Grand Miroir de Vénus, une espèce de la famille des Campanulacées, aux magnifiques corolles d'un bleu profond, en très forte raréfaction partout en France avec l'intensification de l'agriculture.



NIVEAU DE CONNAISSANCE

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés, Mollusques	Végétaux	Mousses, champignons
Niveau de prospection	0	3	2	2	0	1	0	2	0
Espèces observées	0	39	3	2	0	1	0	22	0
Esp. rares/menacées		1	0	0		0		1	

Niveau de prospection : 0 = pas de prospection ; 1 = prospection insuffisante ; 2 = prospection assez bonne ; 3 = bonne prospection

MILIEUX DETERMINANTS ESSENTIELS

- 83 21 Vignobles
- 82 3 Cultures traditionnelles
- 84 3 Bosquets
- 87 Friches et terrains rudéraux
- 62 1 Végétation des rochers et falaises intérieures calcaires

ESPECES DETERMINANTES : 2

FAUNE

Oiseaux
Bruant ortolan
Emberiza hortulana

	DH	DO	PN
Bruant ortolan		✓	
<i>Emberiza hortulana</i>			

FLORE

Grand Miroir de Vénus
Legousia speculum-veneri

	DH	PN	PR
Grand Miroir de Vénus			
<i>Legousia speculum-veneri</i>			

Légende : DH : espèce inscrite à la directive Habitats (Annexe II et/ou IV) ; DO : espèce inscrite à la directive Oiseaux (Annexe II) ; PN : espèce protégée en France ; PR : espèce protégée régionalement.

AUTRES PERIMETRES DE PROTECTION ECOLOGIQUE

Aucun

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
Poitou-Charentes



BOIS DE MAZÈRE

COMMUNES

Chauvigny, Valdivienne (86)

DESCRIPTION ET INTERET DU SITE



A quelques kilomètres au sud de Chauvigny, la zone englobe un coteau boisé situé sur le rebord du plateau qui domine la rive droite de la vallée de la Vienne d'une quarantaine de mètres. Le substratum sédimentaire est recouvert ici de "terre de groie", un sol argilo-calcaire peu profond formé sur les argiles issues de la décalcification des calcaires jurassiques durs sous-jacents. Dans ce contexte pédologique et l'ambiance climatique régionale caractérisée par un climat océanique tempéré, le type de boisement climatique est une chênaie mixte dominée par le Chêne pubescent, mêlé d'alisiers et d'érables (et de quelques pins sylvestres, introduits), alors que dans la strate arbustive le Troène, la Viorne lantane et la Garance occupent une place prépondérante. Comme fréquemment dans les chênaies pubescentes, le peuplement arboré est troué de petites clairières qui contribuent à multiplier le linéaire de lisières internes et où se développent des pelouses sèches à l'aspect ras et peu productif mais d'un grand intérêt botanique.



De fait, dans l'état actuel des connaissances, l'intérêt biologique majeur du Bois de Mazère se concentre dans l'originalité de sa flore qui rassemble, notamment dans les clairières et le long des lisières, un riche cortège de plantes thermophiles, parmi lesquelles un remarquable peuplement d'orchidées. Si certaines d'entre elles, comme les ophrys au curieux labelle imitant divers insectes, sont assez répandues dans la région, d'autres ont une répartition beaucoup plus limitée : c'est le cas de 2 espèces du genre *Epipactis* - l'*Epipactis à petites feuilles* et l'*Epipactis de Müller* -, très rares et disséminées dans l'ensemble du Poitou-Charentes, où elles bénéficient d'une protection officielle. Les ourlets chauds et secs du bois s'ornent également, au mois de juin, de la présence de plusieurs centaines de pieds de Céphalanthère rouge, une magnifique orchidée aux corolles d'une rose profond qui voisine localement avec l'étonnant *Limodore*, une autre espèce d'orchidée, quasiment dépourvue de chlorophylle et vivant en saprophyte sur les racines de divers végétaux. Toutes ces espèces rares ou spectaculaires poussent ici en compagnie de nombreuses autres plantes thermophiles affectionnant les sols secs et les climats ensoleillés qui, bien que moins rares, contribuent néanmoins à constituer des lisières fleuries d'une grande diversité floristique et d'une grande qualité esthétique : lins, hélianthes, épiaires, germandrées, coronilles...



La faune du site n'est que très imparfaitement connue et mériterait des inventaires complémentaires, surtout en ce qui concerne les invertébrés, dont plusieurs groupes comme les papillons ou les orthoptères présentent en général une diversité importante dans ce type de milieu.



NIVEAU DE CONNAISSANCE

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés, Mollusques	Végétaux	Mousses, champignons
Niveau de prospection	0	2	0	0	0	0	0	3	0
Espèces observées	0	24	0	0	0	0	0	38	0
Esp. rares/menacées		1						2	

Niveau de prospection : 0 = pas de prospection ; 1 = prospection insuffisante ; 2 = prospection assez bonne ; 3 = bonne prospection

MILIEUX DETERMINANTS ESSENTIELS

34 32 Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
34 4 Ourlets forestiers thermophiles

ESPECES DETERMINANTES : 3

FAUNE

Oiseaux
Bruant ortolan
Emberiza hortulana

	DH	DO	PN
		✓	

FLORE

Epipactis à petites feuilles
Epipactis microphylla
Epipactis de Müller
Epipactis muelleri

	DH	PN	PR
			✓
			✓

Légende : DH : espèce inscrite à la directive Habitats (Annexe II et/ou IV) ; DO : espèce inscrite à la directive Oiseaux (Annexe II) ; PN : espèce protégée en France ; PR : espèce protégée régionalement.

AUTRES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ÉCOLOGIQUE

Aucun

ZNIEFF

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
Poitou-Charentes



VALLÉE DU TALBAT

COMMUNE

Chauvigny (86)

DESCRIPTION ET INTERET DU SITE



En périphérie immédiate de Chauvigny, la zone englobe une série de vallées sèches décrivant des méandres encaissés sur une longueur de plus de 5 kilomètres et débouchant à proximité des faubourgs est de la ville. Il s'agit d'une succession de coteaux boisés aux pentes localement raides, d'expositions très variables, taillés dans les strates calcaires du Jurassique. En haut de versants, dans les secteurs les plus exposés au dessèchement du sol et soumis à un fort ensoleillement, des pelouses sèches viennent interrompre la couverture boisée. Les faciès forestiers sont variés et dépendent étroitement des conditions méso climatiques, elles-mêmes tributaires du relief local : dans les secteurs de «groies» les plus superficielles, à faible réserve en eau et riches en cailloux, la forêt à Chêne pubescent domine, accompagnée de toute une flore thermophile, alors qu'en milieu et bas de pente, ou sur les versants à exposition moins favorable (est ou nord, notamment), la chénaie pubescente est remplacée par une formation forestière plus mésophile, la chénaie-charmaie neutro-calcolite. Comme pour plusieurs autres vallons boisés des environs de Chauvigny, c'est l'intérêt botanique qui a motivé l'inscription de la zone à l'inventaire des ZNIEFF : 8 espèces végétales présentant un fort intérêt patrimonial dans le contexte régional y ont été observées à ce jour, certaines étant connues du site depuis la fin du XIXème siècle.



Comme au coteau du Trait ou dans la vallée de Tail situés à quelques kilomètres à vol d'oiseau, la chénaie-charmaie du Talbat abrite 2 plantes présentant un intérêt biogéographique exceptionnel, car trouvant ici leur limite nord-ouest absolue de répartition en France : le Lis martagon, grande Liliacée montagnarde, possède ici une des quinze stations aujourd'hui connues de l'espèce dans la Vienne (à part une station isolée en Charente, l'espèce est inconnue ailleurs en Poitou-Charentes), de même que la Scille à 2 feuilles, de tempérament plutôt continental que montagnard, qui trouve dans quelques vallons boisés des environs de Chauvigny ses dernières stations vers le nord-ouest en France. En contraste total avec ces plantes de flore tempérée froide, la vallée de Talbat possède également plusieurs espèces thermophiles remarquables, localisées dans les quelques pelouses sèches présentes ou sur les lisières exposées de la chénaie pubescente : c'est le cas du Géranium sanguin, aux magnifiques corolles d'un rose pourpre, ou de la Phalangère rameuse aux délicates fleurs d'un blanc de lait.



En ce qui concerne la faune, seuls les oiseaux ont été inventoriés à ce jour. On y a relevé le cortège des oiseaux forestiers ubiquistes, auxquels se rajoutent quelques éléments de boisements thermophiles ouverts comme le Pouillot de Bonelli ou l'Hypolaïs polyglotte.



Poitou-Charentes
Znieff n° 00000276 - page 1/2

NIVEAU DE CONNAISSANCE

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés, Mollusques	Végétaux	Mousses, champignons
Niveau de prospection	0	2	0	0	0	0	0	3	1
Espèces observées	0	17	0	0	0	0	0	83	1
Esp. rares/menacées		0						8	0

Niveau de prospection : 0 = pas de prospection ; 1 = prospection insuffisante ; 2 = prospection assez bonne ; 3 = bonne prospection

MILIEUX DETERMINANTS ESSENTIELS

- 41 2 Chénaies-charmaies
- 41 7 Chénaies thermophiles et supra-méditerranéennes
- 34 3 Pelouses permanentes denses
- 34 4 Ourlets forestiers thermophiles

ESPECES DETERMINANTES : 8

FAUNE	DH	DO	PN	FLORE	DH	PN	PR
				Buplèvre en faux <i>Bupleurum falcatum</i>			
				Canche blanchâtre <i>Corynephorus canescens</i>			
				Genêt ailé <i>Genistella sagittalis</i>			
				Géranium sanguin <i>Geranium sanguineum</i>			
				Inule des montagnes <i>Inula montana</i>			
				Lis martagon <i>Lilium martagon</i>			✓
				Phalangère rameuse <i>Anthericum ramosum</i>			
				Scille à 2 feuilles <i>Scilla bifolia</i>			

Légende : DH : espèce inscrite à la directive Habitats (Annexe II et/ou IV) ; DO : espèce inscrite à la directive Oiseaux (Annexe II) ; PN : espèce protégée en France ; PR : espèce protégée régionalement.

AUTRES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ÉCOLOGIQUE

Aucun

Mise en page LPO Service Editions © 2008 - ED0801 017/0

Poitou-Charentes
Znieff n° 00000276 - page 2/2

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
Poitou-Charentes



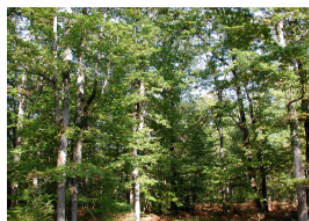
FORÊT DE MAREUIL

COMMUNES

Chauvigny, Lauthiers, Fleix, Paizay-le-Sec (86)

DESCRIPTION ET INTERET DU SITE

A quelques kilomètres au nord-est de Chauvigny, la forêt de Mareuil est un massif boisé domanial de plus de 600 hectares s'étendant sur un plateau limoneux à topographie très uniforme (altitude moyenne de l'ordre de 130 mètres) et dépourvu de tout accident de relief significatif. Le substrat est constitué par des limons profonds sur argile tertiaire remaniée qui ont donné naissance à des sols limoneux ou limono-sableux, acides et hydromorphes. Le peuplement forestier est une chênaie acidiphile mêlée de quelques hêtres, traitée en futaie et en cours d'artificialisation par l'introduction de résineux et de chênes américains. Un important réseau de mares et de fossés vient diversifier cet ensemble. Ainsi définie, la zone offre un intérêt biologique remarquable sur le plan faunistique par la présence de plusieurs amphibiens et oiseaux à forte valeur patrimoniale dans le contexte régional.



Sur le plan batrachologique, la forêt de Mareuil apparaît comme un site majeur pour le département puisque 9 espèces d'amphibiens y ont été observées, parmi lesquelles 5 figurent sur la liste rouge régionale. Les deux espèces de grands tritons - le Triton marbré et le Triton crêté - sont présentes mais la grande originalité du site réside dans l'unique station pour tout le Poitou-Charentes du Triton alpestre, un amphibien du nord et du centre de l'Europe, ne franchissant pas la vallée de la Loire vers le sud-ouest en France. Le Triton alpestre, dont le mâle est reconnaissable à son ventre orange vif non taché, fréquente toutes sortes de points d'eaux dormantes - mares, étangs, lacs, ornières forestières, fossés -, eutrophes ou oligotrophes ou son régime alimentaire, très éclectique, s'adapte largement aux proies disponibles (diverses larves et invertébrés aquatiques). En phase terrestre, le Triton alpestre se cache durant la journée sous des pierres, des tas de bois ou dans des souches pourries. Très isolée par rapport à la répartition actuelle de l'espèce, la station de la forêt de Mareuil pourrait avoir un caractère relictuel et présente donc un intérêt biogéographique considérable. L'avifaune de la forêt est également remarquable puisqu'elle comprend une riche guildes d'oiseaux sylvoles parmi lesquels plusieurs présentent un caractère de rareté affirmé. On notera la présence simultanée des 4 espèces régionales de pouillots, dont le Pouillot siffleur et le Pouillot fitis, de répartition localisée en Poitou-Charentes, des 2 roitelets, dont le Roitelet huppé, peu fréquent en tant que nicheur dans les forêts régionales. Mais c'est surtout chez les picidés et les rapaces que se trouvent les éléments les plus originaux : parmi les premiers, on note la présence du Pic mar et du Pic noir, deux espèces inféodées aux vieilles futaies, alors que les seconds comptent l'Autour des palombes, un hôte farouche des grands massifs forestiers et le Busard St-Martin.



Poitou-Charentes
Znieff n° 00000653 - page 1/3

NIVEAU DE CONNAISSANCE

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés, Mollusques	Végétaux	Mousses, champignons
Niveau de prospection	2	3	3	3	0	0	0	0	0
Espèces observées	10	52	4	9	0	0	0	0	0
Esp. rares/menacées	1	13	0	5					

Niveau de prospection : 0 = pas de prospection ; 1 = prospection insuffisante ; 2 = prospection assez bonne ; 3 = bonne prospection

MILIEUX DETERMINANTS ESSENTIELS

- 22 Lacs, étangs, mares (eau douce)
- 415 Chênaies acidiphiles
- 318 Fourrés et stades de recolonisation de la forêt mésophile

ESPECES DETERMINANTES : 19

FAUNE	DH	DO	PN	FLORE	DH	PN	PR
Mammifères							
Martre <i>Martes martes</i> PN		✓	✓				
Oiseaux							
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>		✓	✓				
Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i>			✓				
Bouvreuil pivoine <i>Pyrrhula pyrrhula</i>			✓				
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>		✓	✓				
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>		✓	✓				
Mésange huppée <i>Parus cristatus</i>			✓				
Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>		✓	✓				
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>		✓	✓				
Pigeon colombine <i>Columba oenas</i>			✓				
Pouillot fitis <i>Phylloscopus trochilus</i>			✓				
Pouillot siffleur <i>Phylloscopus sibilatrix</i>			✓				
Roitelet huppé <i>Regulus regulus</i>			✓				
Rougequeue à font blanc <i>Phoenicurus phoenicurus</i>			✓				
Amphibiens							
Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i>		✓	✓				
Rainette verte <i>Hyla arborea</i>		✓	✓				

FAUNE

	DH	DO	PN	FLORE	DH	PN	PR
Triton alpestre <i>Triturus alpestris</i>			✓				
Triton crêté <i>Triturus cristatus</i>	✓		✓				
Triton marbré <i>Triturus marmoratus</i>	✓		✓				

Légende : DH : espèce inscrite à la directive Habitats (Annexe II et/ou IV) ; DO : espèce inscrite à la directive Oiseaux (Annexe II) ; PN : espèce protégée en France ; PR : espèce protégée régionalement.

AUTRES PERIMETRES DE PROTECTION ECOLOGIQUE

Aucun

Poitou-Charentes
Znieff n° 00000653 - page 2/3

Poitou-Charentes
Znieff n° 00000653 - page 3/3

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
Poitou-Charentes



VALLÉE DE L'AUBINEAU

COMMUNE

Valdivienne (86)

DESCRIPTION ET INTERET DU SITE



A mi-chemin entre Chauvigny et Lussac-les-Châteaux, la vallée de l'Aubineau est un petit vallon calcaire largement boisé, d'orientation nord-ouest/sud-est, s'ouvrant à l'ouest dans la vallée de la Vienne dans laquelle se jette le ruisseau temporaire qui draine le fond de son thalweg. Malgré une altitude globalement modeste (le point culminant n'est qu'à 127m), le relief de la zone est assez mouvementé avec des versants pentus - la dénivellation maximum est de l'ordre d'une quarantaine de mètres - d'expositions variées, générant des ambiances climatiques contrastées et responsables de la grande diversité d'habitats présents sur une surface réduite : en amont de la ramification latérale du vallon de Coupe-Gorge, sur des hauts de coteaux exposés à l'ouest et au sud-ouest bénéficiant d'un ensoleillement optimal, les pelouses calcicoles sèches alternent avec la chénaie thermophile à Chêne pubescent et Erable de Montpellier (proche ici de sa limite nord en France), alors que les versants exposés au nord ou à l'est du vallon principal sont le domaine de boisements plus frais, où dominent le Chêne pédonculé et le Charme. Malgré des altérations récentes - aménagement d'un terrain de moto cross au niveau de la vallée du Puits - la zone présente encore un intérêt biologique majeur, notamment par la richesse et l'originalité de sa flore qui compte plusieurs plantes d'une grande rareté au niveau régional, voire national.



La présence d'une station d'Ail de Sicile constitue l'attraction botanique majeure du site : cette grande Alliace, haute de près d'1 mètre et aux fleurs d'un rouge lavé de vert, originaire de la région méditerranéenne (où elle reste très rare), ne possède en France tempérée que 3 stations, toutes situées dans le département de la Vienne et bénéficie du fait de sa grande rareté d'une protection officielle sur le territoire français. Dans le fond du vallon où prospère l'ail, pousse également le Lis martagon, une plante à affinités montagnardes, très rare dans les plaines de l'ouest atlantique où il atteint sa limite nord occidentale de répartition au niveau de la vallée de la Vienne. En contraste total avec ces plantes de fond de thalweg, exigeantes en ombre et en fraîcheur, les pelouses des Hautes Doussières et de Coupe-Gorge offrent un cortège floristique tout différent constitué d'espèces subméditerranéennes qui prospèrent au sein des petites clairières enclavées dans la chénaie pubescente ou sur les lisières de celle-ci : 15 espèces différentes d'Orchidées ont ainsi été recensées parmi lesquelles le rare Epipactis à petites feuilles, protégé en région Poitou-Charentes. C'est là également que se cantonnent des espèces aussi rares et spectaculaires que le Géranium sanguin aux grandes corolles pourpres ou l'Inule des montagnes au grand capitule jaune doré.



La faune du site n'est pas connue et mériterait quelques inventaires complémentaires ciblés sur certains groupes tels que les papillons, les orthoptères ou les oiseaux, susceptibles d'abriter dans ce type de milieu des espèces offrant un intérêt patrimonial.



Poitou-Charentes
Znieff n° 00000312 - page 1/2

NIVEAU DE CONNAISSANCE

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés, Mollusques	Végétaux	Mousses, champignons
Niveau de prospection	0	0	0	0	0	0	0	3	0
Espèces observées	0	0	0	0	0	0	0	142	0
Esp. rares/menacées								9	

Niveau de prospection : 0 = pas de prospection ; 1 = prospection insuffisante ; 2 = prospection assez bonne ; 3 = bonne prospection

MILIEUX DETERMINANTS ESSENTIELS

- 41 2 Chênaies-charmaies
- 41 4 Forêts mélangées de ravins et de pentes
- 41 7 Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes
- 34 3 Pelouses permanentes denses et steppes médio-européennes
- 34 4 Ourlets forestiers thermophiles

ESPECES DETERMINANTES : 9

FAUNE	DH	DO	PN	FLORE	DH	PN	PR
				Ail de Sicile <i>Nectaroscordum siculum</i>		✓	
				Crucianelle à feuilles étroites <i>Crucianella angustifolia</i>			
				Epipactis à petites feuilles <i>Epipactis microphylla</i>			✓
				Géranium sanguin <i>Geranium sanguineum</i>			
				Hêtre d'Europe <i>Fagus sylvatica</i>			
				Inule des montagnes <i>Inula montana</i>			
				Lis martagon <i>Lilium martagon</i>			✓
				Phalangère rameuse <i>Anthericum ramosum</i>			
				Véronique douteuse <i>Veronica austriaca</i>			

Légende : DH : espèce inscrite à la directive Habitats (Annexe II et/ou IV) ; DO : espèce inscrite à la directive Oiseaux (Annexe II) ; PN : espèce protégée en France ; PR : espèce protégée régionalement.

AUTRES PERIMETRES DE PROTECTION ECOLOGIQUE

Aucun

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
Poitou-Charentes



COTEAU DU PEU

COMMUNE

Valdivienne (86)

DESCRIPTION ET INTERET DU SITE



A mi-chemin entre Chauvigny et Lussac-les-Châteaux, presque en face de la récente centrale nucléaire de Civaux dont le panache s'effleure par vents de sud-ouest, la zone est centrée sur un coteau dominant d'une soixantaine de mètres la vallée de la Vienne. Sur ces versants raides, orientés à l'ouest, les calcaires jurassiques sous-jacents sont couverts de rendzines de pente, peu épaisses et riches en cailloux calcaires, favorables au développement d'un type d'habitat original, adapté à de telles contraintes pédologiques : la pelouse sèche xéro-thermophile calcicole. Malgré sa structure basse, son aspect peu productif et son allure desséchée en fin d'été, ce type de pelouse abrite une flore d'une grande diversité où se réfugient de nombreuses plantes thermophiles, incapables de prospérer dans d'autres milieux sous le climat océanique tempéré régnant dans la région. De fait, un inventaire botanique partiel a permis d'y recenser une soixantaine d'espèces différentes parmi lesquelles plusieurs présentent un intérêt renforcé en raison de leur rareté dans le contexte du Poitou-Charentes.



Le joyau botanique du coteau est sans conteste l'Ophrys jaune, une Orchidée méditerranéenne inconnue jusqu'ici dans le département de la Vienne et dont une micro-station de 2 pieds a été découverte au sein de la pelouse du Peu. Cette magnifique espèce aux curieuses fleurs évoquant un insecte entouré d'une large bordure jaune était connue jusqu'à récemment surtout du sud du département de la Charente où les nombreux coteaux de calcaires crayeux crétacés de la région de Montmoreau en abritent plus d'une dizaine de stations (certaines comptent plusieurs centaines d'individus). Durant les dernières années, elle a été également découverte en Charente-Maritime (2 micro-stations), puis en Vienne au coteau du Peu. Cette progression vers le nord est à rapprocher de celle constatée pour d'autres orchidées comme le Sérapias langue, l'Ophrys sombre ou l'Ophrys bécasse dont de nouvelles stations sont trouvées toujours plus au nord et à mettre en rapport avec le réchauffement climatique global. Sur le site, la situation de l'Ophrys jaune est toutefois encore très précaire, en raison d'une part de la faiblesse de sa population et, d'autre part, de l'absence du petit hyménoptère assurant obligatoirement sa fécondation à l'issue de la pseudo-copulation caractéristique au sein du genre Ophrys. Outre l'Ophrys jaune, la pelouse du coteau abrite plusieurs autres espèces d'orchidées (7 en tout) dont le rare Céphalanthère rouge qui colonise plus volontiers les faciès denses à proximité des lisières. La présence de l'Inule des montagnes, une Astéracée typique des pelouses xérophiles du pourtour méditerranéen et proche ici de sa limite nord-occidentale de distribution en France (elle atteint à peine le Maine-et-Loire), est également remarquable, tout comme celle de l'Orpin rougeâtre, un des rares orpins non vivaces.



Poitou-Charentes
Znieff n° 00000841 - page 1/2

NIVEAU DE CONNAISSANCE

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés, Mollusques	Végétaux	Mousses, champignons
Niveau de prospection	0	0	0	0	0	0	0	3	0
Espèces observées	0	0	0	0	0	0	0	60	0
Esp. rares/menacées								3	

Niveau de prospection : 0 = pas de prospection ; 1 = prospection insuffisante ; 2 = prospection assez bonne ; 3 = bonne prospection

MILIEUX DETERMINANTS ESSENTIELS

- 34 3 Pelouses permanentes et steppes denses médio-européennes
- 34 4 Ourlets forestiers thermophiles

ESPECES DETERMINANTES : 3

FAUNE	DH	DO	PN	FLORE	DH	PN	PR
				Inule des montagnes <i>Inula montana</i>			
				Ophrys jaune <i>Ophrys lutea</i>			✓
				Orpin rougeâtre <i>Sedum rubens</i>			

Légende : DH : espèce inscrite à la directive Habitats (Annexe II et/ou IV) ; DO : espèce inscrite à la directive Oiseaux (Annexe II) ; PN : espèce protégée en France ; PR : espèce protégée régionalement.

AUTRES PERIMETRES DE PROTECTION ECOLOGIQUE

Aucun

FICHES ZNIEFF - ZONES DE TYPE 2

ZNIEFF

TYPE DE ZONE : 2 N° ZNIEFF : 08820000

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
Poitou-Charentes



PLATEAU DE BELLEFONDS

COMMUNES

Archigny, Bellefonds, Bonnes, Bonneuil-Matours (86)

DESCRIPTION ET INTERET DU SITE

Entre la vallée de la Vienne et celle de l'Ozon, le plateau de Bellefonds forme une entité paysagère clairement identifiable : il s'agit d'un plateau uniforme où le substratum de calcaires jurassiques est recouvert d'alluvions argillo-limoneuses déposées au Quaternaire ayant donné naissance à des sols plus ou moins acides et imperméables et à tendance hydromorphe. Autrefois dominé par la lande à Bruyère à balais (brande), le plateau est aujourd'hui consacré à la polyculture et à l'élevage et se présente comme une mosaïque où alternent les cultures et les prairies, les bosquets, les haies basses, les mares et dépressions humides ainsi que quelques lambeaux de landes relictuels. Les flancs abrupts du plateau sont quant à eux occupés par des taillis de chênes. Malgré des évolutions récentes négatives dans l'occupation du sol, cet exemple d'agro-écosystème traditionnel a pu conserver jusqu'à nos jours une valeur biologique remarquable qui tient essentiellement à son avifaune, à la fois originale et diversifiée : 26 espèces d'oiseaux rares ou menacés à des degrés divers fréquentent en effet le plateau et ses abords et ont motivé l'inscription du site comme Zone de Protection Spéciale, chacun des grands types de milieux présentant des enjeux spécifiques.



Les boisements périphériques accueillent la nidification de plusieurs rapaces arboricoles tels que la Bondrée apivore ou le Milan noir, alors que les lisères sont fréquentées par l'Engoulevent d'Europe et le Busard Saint-Martin, deux espèces au statut de conservation défavorable en Europe. Les milieux ouverts du plateau - cultures et prairies - constituent le biotope de reproduction pour plusieurs espèces remarquables comme le Courlis cendré - un grand Limicole dont la population régionale est estimée à une trentaine de couples seulement - ou l'Oedicnème criard, un Limicole « atypique » inféodé aux milieux steppiques ou semi-désertiques. L'Outarde canepetière, en revanche, une des espèces les plus menacées de l'avifaune française, semble ne plus nicher sur la zone, victime comme partout ailleurs des modifications des pratiques agricoles (remembrement, disparition des jachères, raréfaction des insectes-proies) : les quelque 15 mâles chanteurs connus durant les années 1970, étaient passés à 4 en 1995, puis 3 en 1998 et, enfin, à 0 en 2000. Les zones herbacées ouvertes sont aussi activement fréquentées par les Rapaces - busards, circaète, milan, bondrée - qui y recherchent leurs proies. Les haies basses, localement bien représentées sur le site, accueillent quant à elles une population dense et stable de Pie-grièche écorcheur qui trouve là un de ses bastions dans le département de la Vienne. Outre son intérêt comme site de nidification pour divers oiseaux patrimoniaux, le plateau de Bellefonds constitue aussi une zone d'alimentation et de repos pour certaines espèces migratrices et hivernantes : plusieurs milliers de vanneaux huppés et de pluviers dorés y séjournent ainsi de quelques jours à plusieurs mois chaque hiver.



Poitou-Charentes
Znieff n° 08820000 - page 1/3

NIVEAU DE CONNAISSANCE

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés, Mollusques	Végétaux	Mousses, champignons
Niveau de prospection	0	3	0	0	0	0	0	0	0
Espèces observées	0	26	0	0	0	0	0	0	0
Esp. rares/menacées		26							

Niveau de prospection : 0 = pas de prospection ; 1 = prospection insuffisante ; 2 = prospection assez bonne ; 3 = bonne prospection

MILIEUX DETERMINANTS ESSENTIELS

84 4 Bocage
38 Prairies mésophiles
82 Cultures

ESPECES DETERMINANTES : 26

FAUNE	DH	DO	PN
Oiseaux			
Alouette lulu		✓	✓
Lullula arborea			✓
Autour des palombes			✓
Accipiter gentilis			✓
Bondrée apivore		✓	✓
Pernis apivorus			✓
Bouscarle de Cetti			✓
Cettia cetti			✓
Busard cendré		✓	✓
Circus pygargus			✓
Busard St Martin			✓
Circus cyaneus			✓
Caille des blés			✓
Coturnix coturnix			✓
Chevêche d'Athéna			✓
Athene noctua			✓
Combattant varié		✓	
Philomachus pugnax			✓
Courlis cendré			✓
Numenius arquata			✓
Engoulevent d'Europe			✓
Caprimulgus europaeus			✓
Grue cendrée			✓
Grus grus			✓
Hibou des marais			✓
Asio flammeus			✓
Huppe fasciée			✓
Upupa epops			✓
Locustelle tachetée			✓
Locustella naevia			✓
Milan noir			✓
Milvus migrans			✓
Oedicnème criard			✓
Burhinus oedicnemus			✓
Outarde canepetière			✓
Tetrax tetrax			✓
Pie-grièche écorcheur			✓
Lanius collurio			✓

FLORE

	DH	PN	PR

FAUNE

	DH	DO	PN	FLORE	DH	PN	PR
Pie-grièche grise <i>Lanius excubitor</i>			✓				
Pigeon colombin <i>Columba oenas</i>							
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>		✓	✓				
Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>							
Rougequeue à front blanc <i>Phoenicurus phoenicurus</i>			✓				
Rousserolle effervante <i>Acrocephalus scirpaceus</i>			✓				
Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>							

Légende : DH : espèce inscrite à la directive Habitats (Annexe II et/ou IV) ; DO : espèce inscrite à la directive Oiseaux (Annexe II) ; PN : espèce protégée en France ; PR : espèce protégée régionalement.

AUTRES PERIMETRES DE PROTECTION ECOLOGIQUE

Site Classé n°SC104 "VALLEE DE LA VIENNE"
Directive Oiseaux : ZPS n°FR5412016 "PLATEAU DE BELLEFONDS"
Directive Oiseaux : ZICO PC14 "PLATEAU DE BELLEFONDS"

Poitou-Charentes
Znieff n° 08820000 - page 2/3

Poitou-Charentes
Znieff n° 08820000 - page 3/3

LISTE DES ESPECES FAUNISTIQUES RECENSEES SUR LE SITE

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection
Oiseaux	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	PN
	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	
	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	PN
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	PN / LR _{NT}
	Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	PN
	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN
	Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>	
	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	PN
	Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	PN
	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	PN
	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	
	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	PN
	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	PN / LR _{VU}
	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	
	Mésange bleue	<i>Cyaniste caeruleus</i>	PN
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	PN
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	PN
	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	PN
	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	
	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	PN
	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	PN
	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	PN
	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	PN
	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	PN
	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	PN
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	PN	
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	PN	
Mammifères	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	
	Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DH4
Reptiles	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	PN

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection
Lépidoptères	Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	
	Azuré de la faucille	<i>Everes alctas</i>	
	Céphale	<i>Ceononympha arcania</i>	
	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	
	Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	
	Grande tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	
	Hespérie de l'alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	
	Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	
	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	
	Paon de jour	<i>Aglais io</i>	
	Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	
	Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	
	Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	
	Silène	<i>Brintesia circe</i>	
Odonates	Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	
	Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	
	Caloptéryx sp.	<i>Calopteryx sp.</i>	
	Gomphe à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	
	Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	
Orthoptères	Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>	
	Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	
	Criquet blafard	<i>Euchorthippus elegantulus elegantulus</i>	
	Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	
	Decticelle caroyée	<i>Platycleis tessellata</i>	
	Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	
	Œdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i>	
Coléoptères	Crache-sang	<i>Timarcha tenebricosa</i>	
	Hister à quatre taches	<i>Hister quadrimaculatus</i>	

Légende :

PN = Protection nationale, **LR_{NT}** = Espèce inscrite sur la liste rouge des espèces d'oiseaux menacées de France – statut « vulnérable », **LR_{NT}** = Espèce inscrite sur la liste rouge des espèces d'oiseaux menacées de France – statut « quasi-menacée »

En vert – DH4 : espèce inscrite à l'annexe 4 de la Directive Habitats.

LISTE DES ESPECES FLORISTIQUES RECENSEES SUR LE SITE

Nom vernaculaire	Nom latin	Nom vernaculaire	Nom latin	Nom vernaculaire	Nom latin
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	Cotonéaster	<i>Cotonaster sp</i>	Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>
Aigremoine eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria</i>	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	Luzerne	<i>Medicago sp</i>
Anthyllide vulnéraire	<i>Anthyllis vulneraria</i>	Dame d'onze heures	<i>Ornithogalum umbellatum</i>	Luzerne cultivée	<i>Medicago sativa</i>
Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>	Eglantier	<i>Rosa canina</i>	Luzerne d'Arabie	<i>Medicago arabica</i>
Asperge	<i>Asparagus sp</i>	Epiaire droite	<i>Stachys recta</i>	Mâche	<i>Valerianella locusta</i>
Aubépine	<i>Crataegus monogyna</i>	Féтуque	<i>Festuca sp</i>	Mauve des bois	<i>Malva sylvestris</i>
Avoine pubescente	<i>Avenula pubescens</i>	Fraisier des bois	<i>Fragaria vesca</i>	Menthe des champs	<i>Mentha arvensis</i>
Benoîte commune	<i>Geum urbanum</i>	Fusain d'europe	<i>Eunymus europaeus</i>	Merisier	<i>Prunus avium</i>
Bouillon blanc	<i>Verbascum thapsus</i>	Gaillet grateron	<i>Galium aparine</i>	Millepertuis	<i>Hypericum sp</i>
Brome des toits	<i>Bromus tectorum</i>	Gaillet mou	<i>Galium mollugo</i>	Minette	<i>Medicago lupulina</i>
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i>	Genêt à balai	<i>Cytisus scoparius</i>	Minuartie intermédiaire	<i>Minuartia hybrida</i>
Bryone dioïque	<i>Bryonia dioica</i>	Genêt des teinturiers	<i>Genista tinctoria</i>	Molène	<i>Verbascum sp</i>
Bugrane rampante	<i>Ononis repens</i>	Genévrier commun	<i>Juniperus communis</i>	Molène effilée	<i>Verbascum virgatum</i>
Calament des champs	<i>Acinos arvensis</i>	Géranium de robert	<i>Geranium robertianum</i>	Morelle	<i>Solanum</i>
Canche caryophyllée	<i>Aira caryophyllea</i>	Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>	Muflier des champs	<i>Misopates orontium</i>
Carotte sauvage	<i>Docus carota</i>	Géranium luisant	<i>Geranium lucidum</i>	Muscari à grappe	<i>Muscari neglectum</i>
Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea</i>	Géranium mou	<i>Geranium molle</i>	Myosotis	<i>Myosotis sp</i>
centranthe rouge	<i>Centranthus ruber</i>	Grande marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>	Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Cécaïste	<i>Cerastium sp</i>	Herniaire glabre	<i>Herniaria glabra</i>	Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	Houlque laineuse	<i>Holcus lanata</i>	Ophrys araignée	<i>Ophrys aranifera</i>
Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>	Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>	Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>	Lichen	<i>Cladonia rangiformis</i>	Orchis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis</i>
Compagnon blanc	<i>Silene latifolia</i>	Lilas	<i>Syringa vulgaris</i>	Origan	<i>Origanum vulgare</i>
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	Lin vivace	<i>Linum perene</i>	Orobranche	<i>Orobanche sp</i>

Nom vernaculaire	Nom latin	Nom vernaculaire	Nom latin	Nom vernaculaire	Nom latin
Orpin à pétales dressés	<i>Sedum ochroleucum</i>	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	Serratule des teinturiers	<i>Serratula tinctoria</i>
Oxalis d'Europe	<i>Oxalis europaea</i>	Porcelle enracinée	<i>Hypochoeris radicata</i>	Soucis des champs	<i>Calendula arvensis</i>
Panicaut des champs	<i>Eryngium campestre</i>	Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	Stellaire holostée	<i>Stellaria holostea</i>
Pâquerette	<i>Bellis perenis</i>	Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	Trèfle des champs	<i>Trifolium campestre</i>
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>
Pâturin bulbeux	<i>Poa bulbosa</i>	Réséda jaune	<i>Reseda lutea</i>	Trèfle Pied-de-lièvre	<i>Trifolium arvense</i>
Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>	Ronce	<i>Rubus fruticosus</i>	Vergerette de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i>
Pâturin des prés	<i>Poa pratense</i>	Sabline	<i>Arenaria sp</i>	Vesce	<i>Vicia sp</i>
Picride fausse épervière	<i>Picris hieracioides</i>	Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i>	Violette	<i>Viola sp</i>
Piloselle	<i>Hieracium pilosella</i>	Sauge des prés	<i>Salvia pratensis</i>		<i>Cirsium sp</i>
Pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i>	Sedum rouge	<i>Sedum rubens</i>		<i>Echium sp</i>
Pissenlit commun	<i>Taraxacum officinale</i>	Séneçon à feuilles de Roquette	<i>Jacobaea erucifolia</i>		<i>Picris sp</i>

En rouge : espèce exotique envahissante

ESQUISSE D'AMENAGEMENT DE LA FUTURE ZONE D'ACTIVITES DU PLAN

